

Rapport d'activités de l'Administration des services de secours Année 2009

1. Structures

- 1.1. La direction
- 1.2. La division de la protection civile
- 1.3. La division d'incendie et de sauvetage
- 1.4. La division administrative, technique et médicale
 - 1.4.1. Le service administratif
 - 1.4.2. Le service technique
 - 1.4.3. Le service médical

2. Personnel

- 2.1. Personnel professionnel
- 2.2. Personnel bénévole

3. Formation

- 3.1. Population et entreprises : Cours élémentaire de secourisme
- 3.2. Agents des services de secours
 - 3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile
 - 3.2.2. Formation continue des instructeurs
 - 3.2.2.1. Formation continue pour les instructeurs en matière de sauvetage
 - 3.2.2.2. Formation continue des instructeurs en secourisme
 - 3.2.3. Formation continue des ambulanciers
 - 3.2.4. Formation Défibrillation semi-automatique (DSA)
 - 3.2.5. Formation anti-agression
 - 3.2.6. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme
 - 3.2.7. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage
 - 3.2.8. Stage de conduite à Colmar-Berg
- 3.3. Exercices nationaux et internationaux
 - 3.3.1. Exercices nationaux
 - 3.3.2. Exercices internationaux

4. Interventions des services de secours

- 4.1. Division de la protection civile
 - 4.1.1. Le service ambulancier
 - 4.1.2. Le service d'aide médicale urgente
 - 4.1.3. Le service de sauvetage
 - 4.1.4. Le groupe de protection radiologique (GPR)
 - 4.1.5. Le groupe d'alerte
 - 4.1.6. L'unité de support logistique
 - 4.1.7. L'unité logistique de ravitaillement
 - 4.1.8. Le groupe canin
 - 4.1.9. Le groupe des hommes grenouilles
 - 4.1.10. Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques
 - 4.1.11. Le groupe de support psychologique
 - 4.1.12. Humanitarian Intervention Team

4.2. Division d'incendie et de sauvetage

- 4.2.1. Produit de l'impôt spécial 1990-2009
- 4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial
- 4.2.3. Subventions aux communes
- 4.2.4. La commission technique
- 4.2.5. Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en mio.€)
- 4.2.6. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2009
- 4.2.7. Nombre de véhicules acquis de 1995 à 2009
- 4.2.8. L'inspectorat

4.3. Dispositifs de sécurité mis en place en 2009

- 4.3.1. Eléments d'une certaine envergure
- 4.3.2. Graphique des permanences durant l'année 2009

5. Budget et finances

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

5.2. Total des crédits budgétaires 2009

6. Informatique

6.1. Internet

6.2. Intranet/Extranet

6.3. CECIS

7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme

7.1. Adaptation des logiciels gestionnaires d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge de la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.

7.2. Les appareils recherche personne

7.3. Sirènes d'alarme

7.3.1. Programme de remplacement des sirènes d'alarme

7.3.2. Financement

8. Central des secours d'urgence

8.1. Statistiques

8.2. Campagne de sensibilisation à l'utilisation du numéro d'urgence européen 112

9. Service médical

10. Relations internationales

10.1. Activités au niveau de l'Union européenne

10.1.1. Groupe de travail « protection Civile » du Conseil de l'Union européenne

10.1.2. Commission européenne

10.2. Conseil de l'Europe

- 10.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)
- 10.4. Commission Internationale de la Meuse (CIM)
- 10.5. Activités au niveau de l'OTAN
- 10.6. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et la Corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Prague
- 10.7. L'Union pour la Méditerranée (UpM)
- 10.8. Collaboration avec le « Technisches Hilfswerk » (THW)

Administration des services de secours

1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

1.1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours,
- le groupe d'alerte,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- l'unité logistique de ravitaillement,
- l'unité de support logistique,
- le groupe d'intervention humanitaire.

1.3. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspection des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.4 La division administrative, technique et médicale

1.4.1. Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

1.4.2. Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

1.4.3. Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux volontaires l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé,
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

2. Personnel

2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

29	fonctionnaires dont :
1	directeur
3	chefs de division
2	ingénieurs techniciens inspecteurs principaux 1 ^{er} en rang
1	ingénieur en informatique détaché du Centre informatique de l'Etat
1	inspecteur principal
2	rédacteurs principaux
1	expéditionnaire administratif stagiaire
1	artisan dirigeant
1	artisan
16	préposés au service d'urgence
14	employés dont :
9	employés à tâche complète
5	employés à tâche partielle, des 5 employés à tâche partielle, un a eu un contrat à temps plein jusqu'en septembre 2009 et à partir de novembre un employé mi-temps a été engagé pour remplacer un congé parental à mi-temps.
14	ouvriers, dont :
1	cuisinier à tâche complète
11	ouvriers à tâche complète
2	ouvriers à tâche partielle

Un travailleur à contrat d'emploi auxiliaire a été engagé pour les besoins et sur demande du centre de secours de Steinfort afin d'assurer le service ambulancier au cours de la journée et d'assister le chef de centre dans ses tâches multiples. Le cadre du personnel est complété par deux travailleurs handicapés ayant le statut d'employé de l'Etat et des tâches à temps plein.

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles des services de secours comporte à l'heure actuelle 11.159 femmes et hommes.

- 25 centres de secours avec un effectif total de **1.968 volontaires** assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 24 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 32 volontaires (membres et stagiaires),
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 32 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
 - dont 41 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre
 - dont 2 personnes dans le volet analytique
 - et 39 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 19 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 161 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 46 volontaires,
- le groupe logistique avec un effectif de 22 volontaires,

- le « Humanitarian Intervention Team » (HIT) avec un effectif de 59 volontaires,
- le corps des instructeurs avec un effectif de 104 personnes.
- les conseillers techniques avec un effectif de 10 personnes.

Il y a lieu de signaler que de nombreux volontaires remplissent plusieurs fonctions.

Le service d'incendie et de sauvetage comprend 8.714 bénévoles répartis sur 178 corps communaux, dont **6076 agents actifs** (dont 589 femmes), 1528 jeunes en dessous de seize ans et 1.110 retraités de plus de soixante-cinq ans.

3. Formation

3.1. Population et entreprises : Cours élémentaires de secourisme

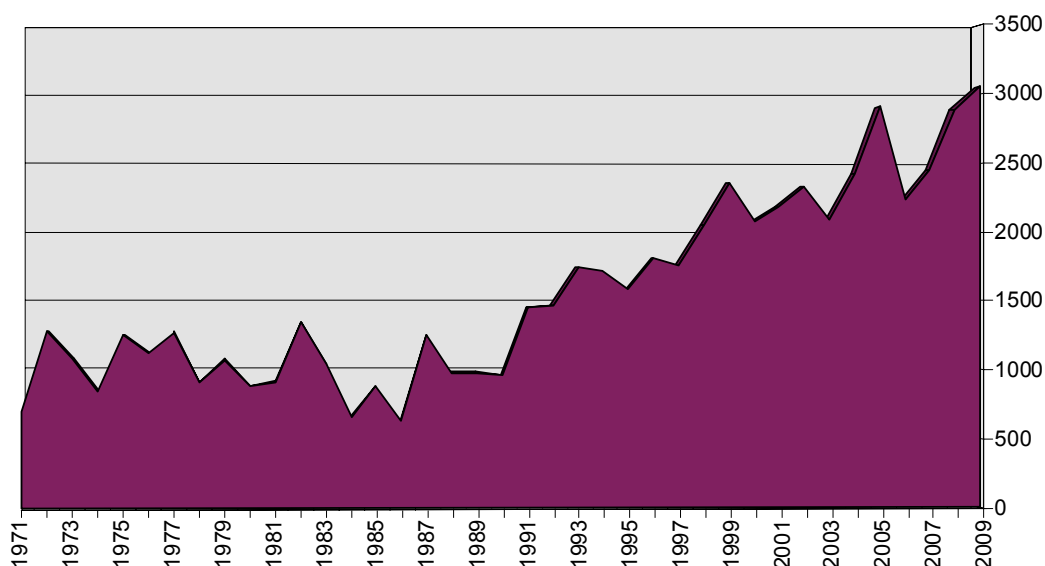
Organisés d'une part en collaboration avec les administrations communales et d'autre part sur demande des entreprises dans le cadre de leurs obligations relatives à la sécurité et santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année.

Pour sensibiliser la population à participer aux cours de secourisme, de nombreuses actions de propagation ont été organisées sur le plan local par les responsables des centres de secours et sur le plan national par la direction, notamment dans les établissements scolaires.

Le nombre total de **cours élémentaires** de secourisme organisés en 2009 était de **173** avec **3.057 participants** par rapport aux 156 cours avec 2.888 participants de l'année 2008.

Au cours de l'année 2009, **95 cours de rappel** avec **1222 participants** ont été organisés par l'Administration des services de secours.

Nombre de participants aux cours de premiers secours 1971-2009 :



3.2. Agents des services de secours

3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

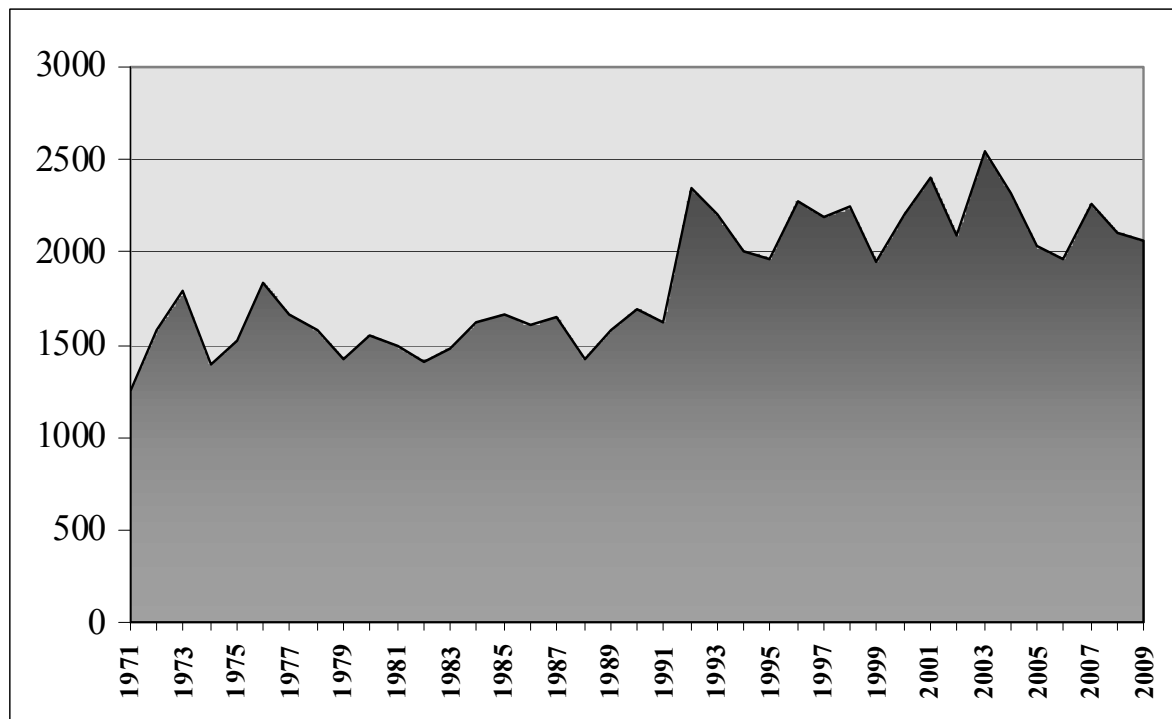
Au cours de l'année 2009, 74 secouristes-ambulanciers et 72 secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective.

92 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2009. Ces cours ont été fréquentés par un total de **2062 participants** et se répartissent comme suit:

16	cours de sauvetage avec	543	Participants
20	cours pour secouristes ambulanciers avec	567	Participants
2	cours pour le groupe G.P.R. avec	42	Participants
10	cours de plongée avec	167	Participants
2	cours pour les agents du C.N.A. avec	22	Participants
4	cours pour le groupe de support psychologique avec	142	Participants

1	cours pour l'entraînement au circuit respiratoire avec	51	Participants
4	cours de situation d'exception avec	82	Participants
10	cours divers avec	191	Participants
0	cours pour le groupe canin	0	Participants
17	cours Intranet	184	Participants
6	cours pour instructeurs et instructeurs stagiaires	71	Participants

Stagiaires à l'ENPC de 1971 à 2009



3.2.2. *Formation continue des instructeurs*

3.2.2.1. *Formation continue pour les instructeurs en matière de sauvetage*

Cette formation avait comme objectif d'approfondir les connaissances des instructeurs au nouveau matériel de sauvetage et de désincarcération des nouveaux véhicules de sauvetage des différents centres de secours. La formation s'est tenue à l'ENPC.

Le cours s'est réparti en deux modules sur deux jours complets, à savoir les connaissances sur les nouvelles technologies des nouvelles voitures et poids lourds ainsi que l'utilisation des nouveaux procédés de désincarcération. Des experts ont initié les instructeurs en la matière.

Une deuxième session de formation a eu lieu pour approfondir les connaissances sur l'utilisation des équipements de mesure spécifiques aux gaz toxiques et explosifs.

3.2.2.2. *Formation continue des instructeurs en secourisme*

Suite au programme de formation des secouristes-ambulanciers à l'Ecole Nationale de la Protection Civile pendant la saison 2009-2010, une formation en maintenance a été organisée au cours du mois d'octobre 2009. 11 instructeurs ont participé à ladite formation.

Plusieurs journées de formation en PHTLS (Pre Hospital Trauma Life Support) ont été organisées pour les instructeurs en secourisme et en sauvetage en étroite collaboration avec le Centre de Formation Widong et les instructeurs PHTLS du Luxembourg. Les thèmes suivants ont été traités : cinématique des traumatismes, évaluation et management, traumatismes thoraciques, état de choc et réanimation liquidienne, traumatismes abdominaux, traumatismes crâniens, traumatismes du rachis, traumatismes musculo-squelettiques, traumatismes thermiques (blessures produites par la chaleur ou le froid) les principes des soins pré-hospitaliers aux traumatisés.

En janvier, un cours intitulé « Schminkdag » a été proposé aux instructeurs aux fins de rafraîchir leurs connaissances de la matière et d'apprendre l'usage du nouveau matériel de maquillage. A cette occasion, un coffret de maquillage a été remis à tout instructeur.

3.2.3. Formation continue des ambulanciers

Formation à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach :

Pendant la saison de formation 2008-2009, les sujets traités lors des cours de formation à l'ENPC ont principalement touchés les questions de la prise en charge correcte et standardisée d'une victime polytraumatisée. Le but est de permettre aux ambulanciers d'avoir des outils de travail performants qui leur permettent d'assurer une prise en charge de la victime, d'évaluer son état et de garantir son traitement adéquat avant l'arrivée des équipes médicales du SAMU.

Pour la saison de formation 2009-2010, le programme de l'ENPC est axé sur les différents vecteurs de transports qui sont à la disposition des ambulanciers respectivement qui peuvent servir lors du transport d'un patient vers les structures hospitalières. Comme le transport d'un patient est une des missions principales d'une équipe ambulancière, il est nécessaire de connaître toutes les possibilités de transport et leur utilisation correcte. C'est grâce à cette maîtrise du matériel technique mis à la disposition des bénévoles que la qualité du transport est optimisée. Un autre aspect important lors des cours à Schimpach est la manutention. L'ambulancier est tenu de transporter des blessés, d'évacuer des personnes et de les traiter d'une façon adéquate. Tout ceci est un travail physiquement éprouvant. Afin de minimiser les conséquences négatives sur la santé des bénévoles, la connaissance des gestes de base de la manutention est importante pour le bien-être des membres.

Formation continue dans les centres de secours :

Les règlements actuellement en vigueur sont très précis sur les différents sujets à traiter lors de la formation de l'ambulancier. Cette formation de base des nouveaux membres et la formation continue des ambulanciers confirmés sont groupés dans des cours du soir dans les différents centres de secours du pays.

Il est important d'avoir des connaissances de base sur la médecine, de pouvoir évaluer la situation d'un blessé et de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. De plus, le maniement de l'équipement technique et la tactique d'intervention sont des points importants lors de formations dans les centres de secours.

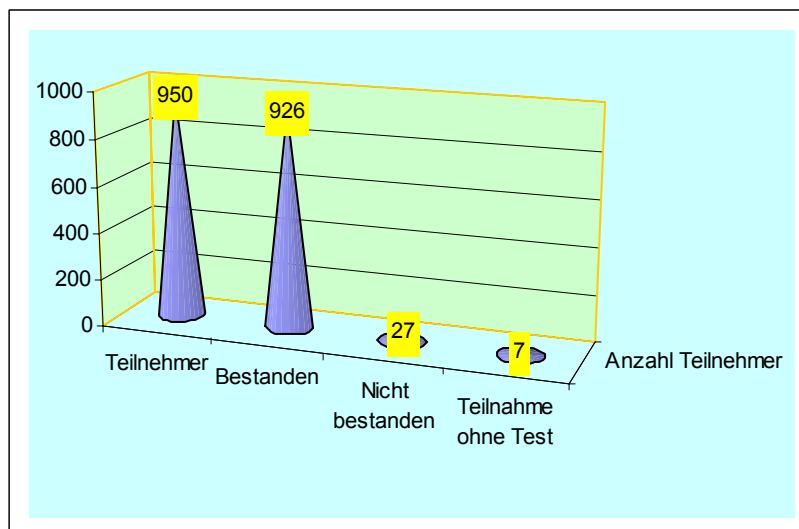
L'évolution médicale et notamment l'utilisation des principes du PHTLS par les équipes du SAMU ont nécessité une adaptation des méthodes de travail de l'ambulancier. Comme le système américain du PHTLS ne peut pas être adapté complètement dans les structures et systèmes de travail des services de secours, des compromis ont dû être trouvés.

Lors de la formation dans les centres de secours, les différents gestes et la philosophie de travail ont été adaptés aux besoins du temps. Ceci nécessite à la fois un effort de formation ainsi qu'un effort financier important comme les équipements nécessaires ont dû être achetés.

Le but de la formation continue dans les centres de secours est de garantir des méthodes de travail identiques dans tous les pays et de maintenir les connaissances des membres à un niveau élevé qui sert à la bonne prise en charge des victimes.

3.2.4. Formation Défibrillation semi-automatique (DSA)

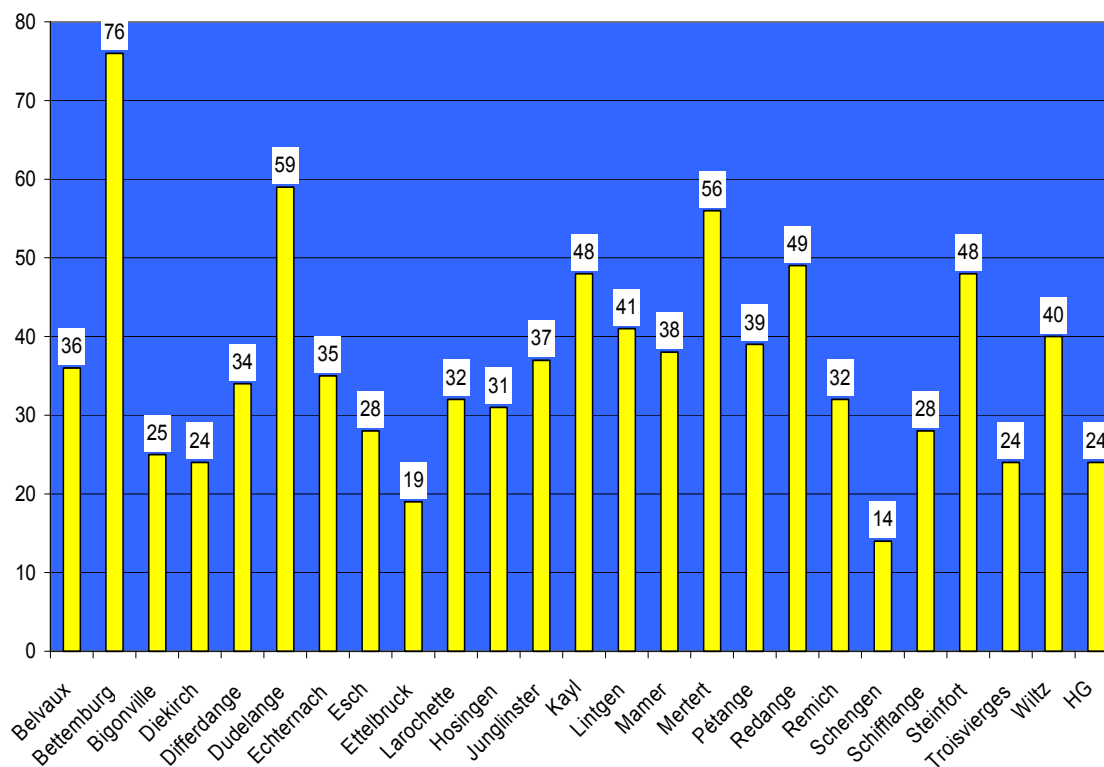
Depuis l'introduction du projet en 2007, 950 ambulanciers-secouristes ont été formés en matière DSA. En 2009, 9 formations régionales ont été organisées au niveau des centres d'intervention avec un total de 950 participants.



Le contenu de la formation DSA reprend 2 volets, dont un concernant l'enseignement sur la réanimation cardio-pulmonaire de base et le deuxième sur l'utilisation du DSA et les règles de sécurité.

La formation a été clôturée par un test théorique et pratique. L'utilisation de l'appareil dans le service quotidien est liée à la réussite à ce test. A l'heure actuelle, 926 ambulanciers-secouristes sont autorisés à pratiquer le DSA lors des interventions.

Nombre d'ambulanciers-secouristes formés en matière DSA :



3.2.5. Formation anti-agression

Vu que de plus en plus d'équipes d'intervention, notamment dans le milieu ambulancier, ont été confronté à des patients agressifs, une formation portant sur la prévention et le combat de problèmes de sécurité et de criminalité a été organisée. Au cours de l'année 2009, 4 séances avec 39 participants ont eu lieu en collaboration avec une entreprise externe. Vu le grand succès de ces cours, de nouvelles formations seront planifiées pour les années à venir.

3.2.6. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme

En date du 16 septembre 2009, 16 candidats ont commencé avec une nouvelle formation pour instructeurs en secourisme. Cette formation est nécessaire, vu que le nombre d'instructeurs actuellement disponibles ne suffit pas pour combler toutes les demandes pour des cours élémentaires de secourisme parvenant à l'Administration des services de secours.

Cette formation théorique et pratique s'étend sur une période de 2 ans. En 2010, la partie théorique sera clôturée par un examen. Les candidats suivront ensuite un stage pratique d'une année.

3.2.7. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage

Afin de pouvoir assurer la formation des secouristes-sauveteurs dans les différents centres de secours de la division de la protection civile ainsi que pour organiser les cours de sauvetage au niveau de l'industrie et de la population, l'Administration des services de secours dispose d'un pool d'instructeurs en sauvetage.

En cas de besoin de personnes supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter de nouveaux membres.

En 2008, une formation de nouveaux instructeurs en sauvetage a débuté qui s'étend sur une période de 2 ans. 14 candidats ont commencé cette formation pratique et théorique. Les 28 et 29 novembre 2009, cette formation théorique et pratique a été clôturée par un test. En total, 4 candidats ont réussi aux épreuves. Les instructeurs stagiaires suivront à présent un stage pratique d'une durée de deux années avant d'assurer eux-mêmes des formations.

3.2.8. Stage de conduite à Colmar-Berg

Le 10 août 2009, l'Administration des services de secours a organisé un stage de conduite au centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg. La formation comprend une partie théorique et plusieurs épreuves pratiques. En total, 132 ambulanciers et 36 sauveteurs ont participé à la formation. Les participants ont parcouru les différentes épreuves avec leurs véhicules respectifs, donc soit avec l'ambulance, soit avec le camion de sauvetage du centre de secours où ils sont affectés. Le but de cette formation était d'apprendre le maniement correct des véhicules sous différentes conditions et d'avoir l'habitude de conduire de façon responsable.

3.3. Exercices nationaux et internationaux

3.3.1. Exercices nationaux

L'ensemble des unités de secours ainsi que des groupes de la division de la protection civile organisent annuellement des exercices notamment pour tester les procédures applicables en cas d'accident ou d'événement d'envergure impliquant de nombreuses victimes.

L'organisation de ces exercices permet de tester les procédures existantes, de sensibiliser les intervenants aux spécificités de la gestion d'événements d'envergure, d'évaluer le matériel et les moyens logistiques nécessaires ainsi que de renforcer la collaboration entre l'ensemble des acteurs des services de secours et autres.

Outre des exercices impliquant la gestion d'un grand nombre de victimes, les différents groupes et unités de la protection civile ont également organisé des exercices dans le cadre de la mise en œuvre de différents plans d'intervention tel que le « Plan d'intervention applicable en cas de pollution du barrage d'Esch-sur-Sûre » ou les plans d'intervention applicables lors d'accidents ou d'incidents dans les tunnels routiers.

3.3.2. Exercices internationaux

Le 8 octobre 2009, l'Union européenne a organisé un exercice multinational à Wesel (Allemagne) de trois jours portant sur les mesures de secours à entreprendre suite à un tremblement de terre. Le but du scénario était la coordination efficace sur un plan international après un séisme d'une magnitude de 6,9. Ainsi, un groupe UE a été créé pour l'encadrement de tous les efforts en ce qui concerne la détection et le sauvetage des victimes d'un séisme. En total, 110 personnes de quatre pays européens, notamment des équipes d'intervention du THW, ont participé à l'exercice. L'Administration des services de secours a pris le rôle d'observateur.

4. Interventions des services de secours

4.1. Division de la protection civile

4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par **25 centres de secours** couvrant l'ensemble du Grand-Duché. A l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg, le service ambulancier dans les centres de secours était en 2009 encore exclusivement assuré par des bénévoles.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de **51 ambulances** qui sont réparties comme suit :

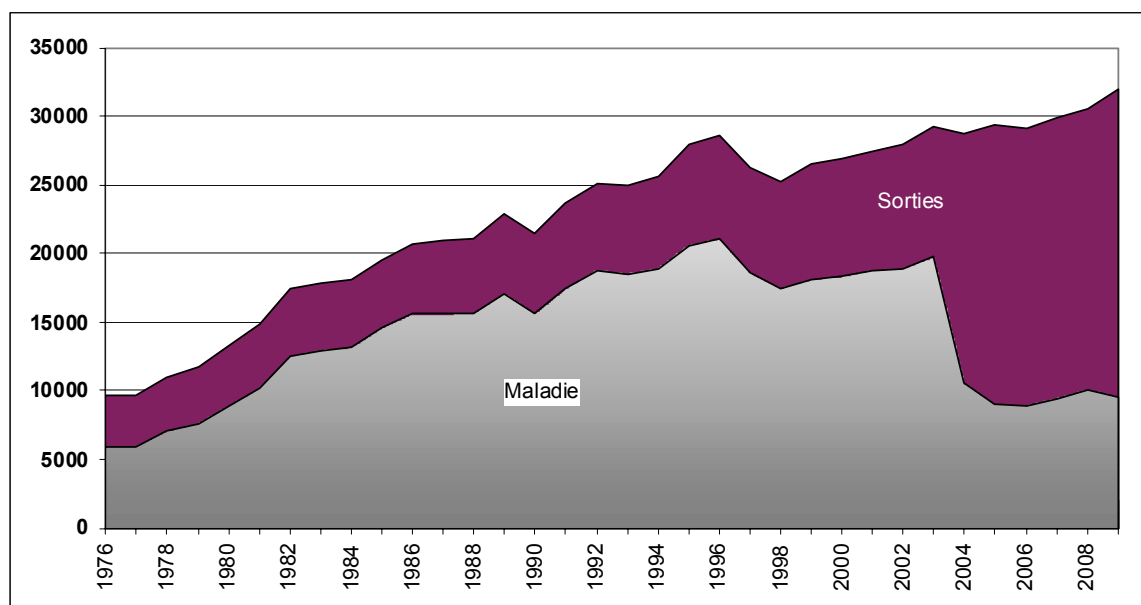
- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 2 ambulances pour des transports infectieux
- 1 ambulance pour le transport de patients obèses.

Pendant l'année **2009**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **31.948 sorties** en parcourant **966.886 kilomètres** par rapport à 30.623 sorties et 910.185 kilomètres parcourus en 2008.

Ces interventions se répartissent comme suit :

1.558	sorties dans le cadre des accidents de circulation
4.907	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
9.562	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
12.674	sorties dans le cadre de transports urgents
3.247	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Service ambulancier (Evolution des sorties de 1976 à 2009)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 28.178.161 kilomètres lors de 795.956 sorties de 1962 à 2009.

4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 antennes mobiles du SAMU, transportant sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes qui sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2009 :

Ettelbruck :	1.387 sorties
Esch/Alzette :	2.821 sorties
Luxembourg :	3.599 sorties

Soit au total : **7.807 sorties** ou en moyenne **21.4 sorties** par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1^{er} novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

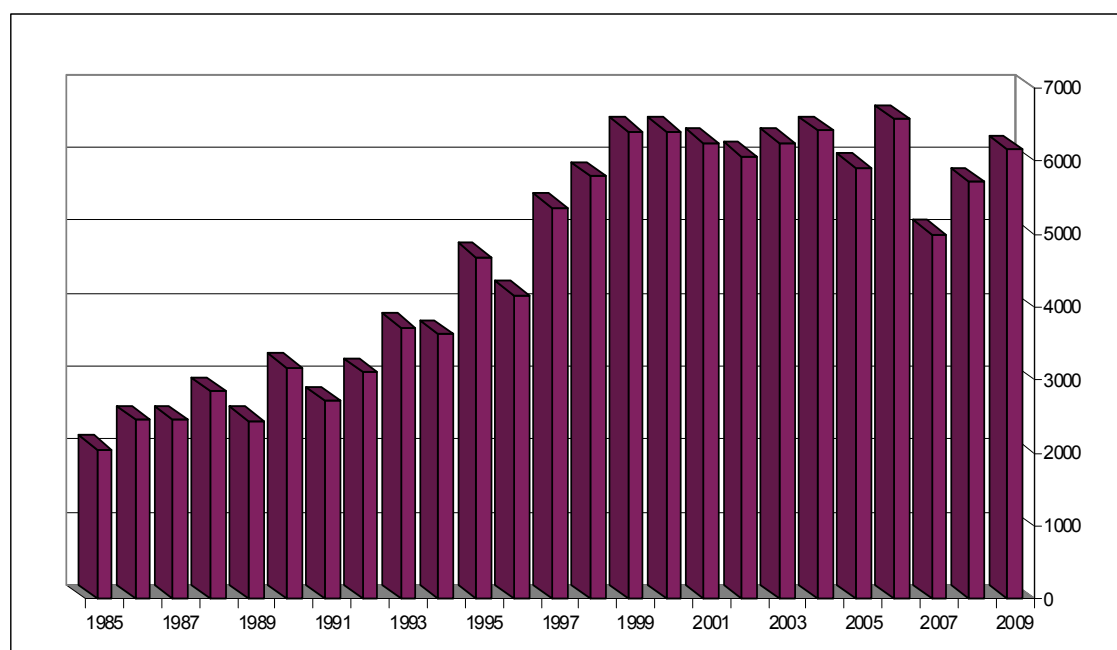
4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 24 centres de secours dont:

- 20 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide,
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support qui sont dotés de matériel d'intervention lourd,
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes-sauveteurs volontaires.

Sorties des véhicules de sauvetage de 1985 à 2009



Au cours de l'année 2009, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **135.336 km** pour **6.167 interventions**; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **29.034 heures**.

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe sont fixées aux interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents avec des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes, de malveillance, criminelles ou terroristes, impliquant des substances radioactives.

En 2009, deux interventions ont eu lieu dans le domaine industriel, suite à des incidents donnant lieu à des suspicions d'une présence d'un contaminant radioactif.

Le groupe GPR a organisé deux formations d'entraînement pratique sur le terrain. Ces formations visaient un approfondissement des connaissances scientifiques dans la détection et l'identification de substances radioactives afin d'étendre ses connaissances aux nouveaux risques et techniques de mesures de la radioactivité. Des connaissances approfondies deviennent de plus en plus indispensables aux membres du groupe, afin de savoir manipuler les équipements scientifiques et interpréter de façon correcte les résultats de mesure de ces instruments de plus en plus complexes.

En vue de mieux se préparer aux risques de contamination et aux techniques de décontamination, une partie du groupe a participé à un séminaire de la protection civile belge à Crisnée et à la journée de la Société française de Médecine de catastrophe.

Au cours de 2009, le GPR a été demandé de présenter à un groupe d'experts de la CEE sa préparation et ses moyens d'agir face à la menace CBRN (Chimique, Biologique, Radiologique et Nucléaire).

En 2009, le GPR a participé à plusieurs exercices d'urgence nucléaire organisés par l'AIEA et la Commission Européenne, dont le suivant s'étendait sur quelques jours :

- l'exercice organisé par l'AIEA se basait sur la Convention d'assistance en cas d'urgence radiologique ou nucléaire et visait la préparation, la disponibilité et les capacités d'équipes de détection et de mesures radiologiques suite à une demande d'assistance au niveau international.

Dans le domaine de la formation en radioprotection, des cours ont été organisés à l'attention des instructeurs en sauvetage et secourisme de la protection civile, ainsi qu'aux élèves de l'école de la Police Grand-ducale.

4.1.5. Le groupe d'alerte

Le fonctionnement du Centre National d'Alerte (tel que défini par le règlement grand-ducal du 22.12.1970) pendant les temps de crise ou de guerre est assuré par le groupe d'alerte.

Une des missions du CNA est la collecte d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de guerre ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toute autre information nécessaire à la cellule de décision.

Afin de mieux pouvoir répondre aux multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) ainsi que d'agents de liaison.

L'étroit échange d'informations et le maintien du contact avec les membres des centres d'alerte d'autres pays se faisaient par le biais du groupe de coordination CBRN. Deux membres du groupe d'alerte représentent le Grand-Duché dans ce groupe de coordination.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 16 réunions d'instruction. Une formation spécifique en cas d'accident nucléaire de la centrale nucléaire de Cattenom se fait par ordre semestriel à raison de 8 réunions d'instruction.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formations annuelles à l'Ecole Nationale à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

Le groupe participe également à l'élaboration de différents plans particuliers d'intervention et analyse de plans d'urgences externes.

Lors d'événements majeurs, les membres du groupe d'alerte renforcent la cellule de crise de l'ASS.

En 2009, le CNA avait participé à deux exercices internes de communication et d'analyses d'informations.

4.1.6. Unité de support logistique.

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires des différents centres de secours de la division de la protection civile ou des corps de sapeurs pompiers qui soutiennent la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de missions spéciales. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, ainsi d'instructeurs en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et d'instruction se sont tenues à la BNS à Lintgen ou sur le terrain. Travaux effectués en 2009 :

- en janvier/février : différents travaux de transformation sur le dépôt du Groupe logistique de ravitaillement,
- le 26/03/2009 : transport de conteneurs de formation pour porteurs de A.R.I. de Ruwer/Trèves à ENSIS Feulen,
- le 28/04/2009 : retour des conteneurs d'ENSIS Feulen à Zerf/Saarburg,
- le 29/04/2009 : réunion Etat Major de l'Armée programme pour le défilé de la Fête Nationale,
- les 12/04/2009 et 13/04/2009 : transformation et renouvellement des appareils de communication dans le Poste de Commandement Mobile et mise en service,
- du 22/05/2009 jusqu'au 24/05/2009 : déplacement, montage et mise en service du ELW pour le Marathon I.N.G. Coque Kirchberg,
- le 15/06/2009 : l'épreuve pour le déroulement du défilé de la Fête Nationale,
- le 23/06/2009 : le défilé pour la Fête Nationale,
- le 23/06/2009 : transport du matériel du Groupe logistique de ravitaillement à Gasperich et retour,
- du 03/07/2009 jusqu'au 05/07/2009 : journée de formation du GLR Mertert et Armée Diekirch : Chargement, montage et mise en service des installations de démontage des deux sites,
- le 10/09/2009 : transport de Formation de Konz/Trèves à ENSIS Feulen,
- le 02/11/2009 : retour des conteneurs de Formation d'ENSIS Feulen à Hermeskeil
- en octobre : déménagement, nettoyage et préparation du hall de stockage pour le matériel de la Grippe A. Le groupe a déchargé le matériel, ensuite le matériel a été mis en place et emballé dans des conteneurs pour la distribution dans les 7 centres de vaccination. Le groupe était en permanence pendant les jours de vaccination afin de pouvoir transporter le matériel nécessaire.
- finalement, en novembre : déménagement des centres de vaccination et retour au stock.

En 2009, le groupe a presté 1.369 heures de travail.

4.1.7. Unité logistique de ravitaillement

L'Administration des services de secours dispose d'un Groupe Logistique Ravitaillement, qui est rattaché à la Base Nationale de Support à Lintgen et qui intervient en cas d'accidents ou d'exercices s'étendant sur un laps de temps important. Ce groupe intervient également lors de grandes manifestations tels que des concerts de rock ou lors d'exercices transfrontaliers et internationaux.

Le Groupe Logistique Ravitaillement est constitué de trois équipes qui, en cas de catastrophe, garantissent une présence 24/24 heures.

Au cours de l'année 2009, le Groupe Logistique Ravitaillement a connu dix-neuf activités différentes, notamment pour ravitailler les bénévoles lors d'exercices communs.

4.1.8. Le groupe canin

En 2009, le groupe canin se composant de 19 membres :

- 12 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires, dont:
- 1 chef de groupe et commandant les formations cynotechniques
- 1 chef de groupe adjoint
- 1 vétérinaire et
- 7 membres sans chien.

A plusieurs reprises, des entraînements avec l'Association des secouristes maître-chien de catastrophe de France qui font aussi partie du groupe d'intervention de catastrophe, se sont déroulés sur le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres à Altwies ou encore sur le site de l'ASMCC en France.

En avril, deux membres du groupe ont passé leur test d'aptitude opérationnel (TAO) et un membre a passé son test d'initiation (TI). Ce test est obligatoire pour pouvoir intervenir sur des interventions nationales et internationales.

En juin 2009, le groupe canin a participé au défilé pour la fête nationale. Pour la deuxième fois le groupe a défilé avec le détachement à pied.

En juillet, le groupe canin avec cinq membres a participé à une semaine de stage de formation des acquis (FMA) à Brignoles auprès de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile française. Durant ces 5 jours, les équipes étaient confrontées à différentes épreuves et un membre a passé son contrôle d'aptitude opérationnel en décombres.

En septembre, une journée de formation avait été organisée sur le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres (CFRSD) à Altwies avec le groupe HIT de la protection civile.

Quelques jours plus tard, le groupe canin a participé à un stage opérationnel durant 5 jours à Brignoles. Ce stage était organisé par l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile. Le but de cet exercice était d'entraîner les équipes de recherche sous des conditions aussi réalistes que possible. Cet exercice comprenait également des transports en hélicoptère.

En décembre, plusieurs membres du groupe canin ont participé pendant 5 jours à une formation auprès de leurs confrères allemands du THW à Neuhausen. Ce stage comprenait surtout une formation théorique sur la préparation des départs à l'étranger. Un exercice pratique de 24 heures faisait partie intégrante de ce stage.

Le groupe canin a organisé et participé à 8 week-ends de formation opérationnelle sur le terrain à l'étranger. Lors de ces week-ends, les équipes doivent être totalement autonomes et opérationnelles. Les équipes sont confrontées à des exercices de cheminement, de parcours d'obstacles, d'obéissance, de recherche en décombres et quête, de descentes en rappel avec chien et à des exercices de nuit.

Vu l'importance des missions qui leurs sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements collectifs à raison de 8 à 10 heures par semaine. Des entraînements supplémentaires et individuels sont organisés continuellement.

Le groupe canin a participé également à divers exercices et démonstrations.

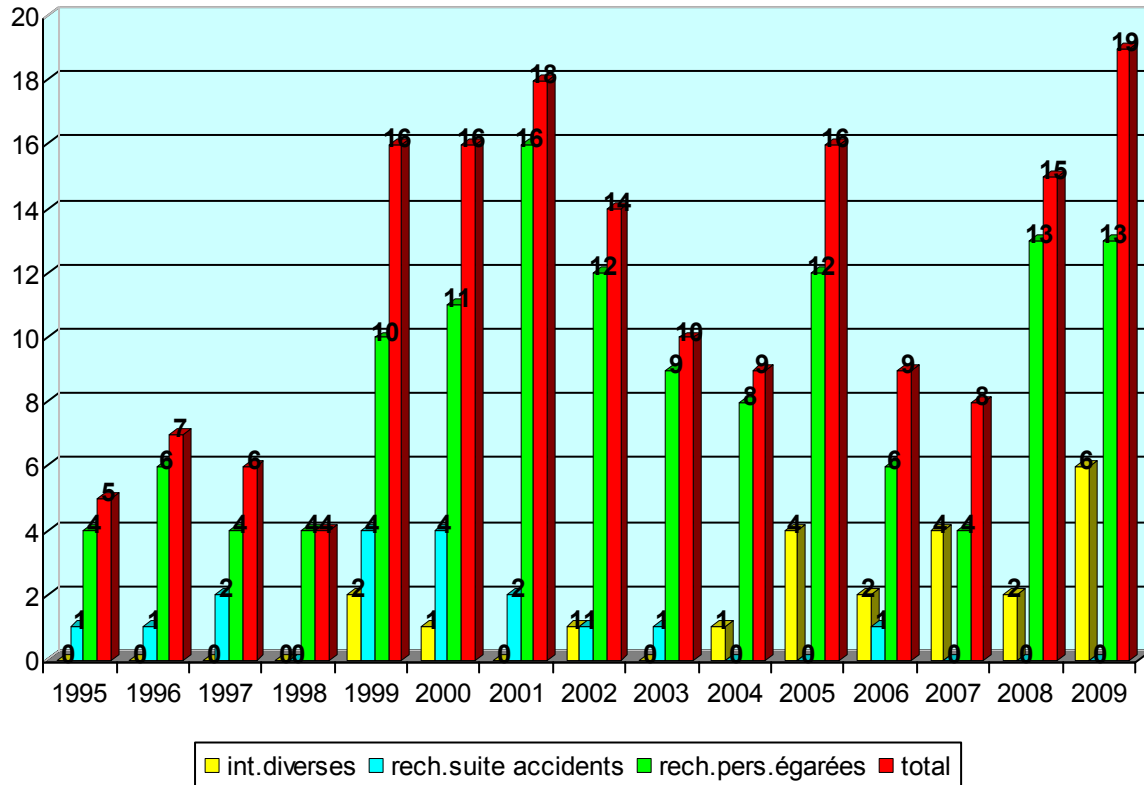
En 2009, le groupe canin a presté un total de 5.173 heures, dont :

373 heures lors de 19 interventions au Luxembourg et à l'étranger
1.846 heures d'entraînement et de formation à l'étranger
2.954 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont :

981 heures lors de travail en quête
 1.358 heures lors de travail en décombres
 451 heures lors de formations diverses
 164 heures à l'occasion d'autres activités et engagements

Pour l'aménagement de leur terrain d'entraînement, les membres du groupe canin ont dû, en dehors des heures d'entraînements et d'interventions, prester 946 heures.

Interventions du groupe canin de 1995 à 2009



4.1.9. Le groupe des hommes-grenouilles

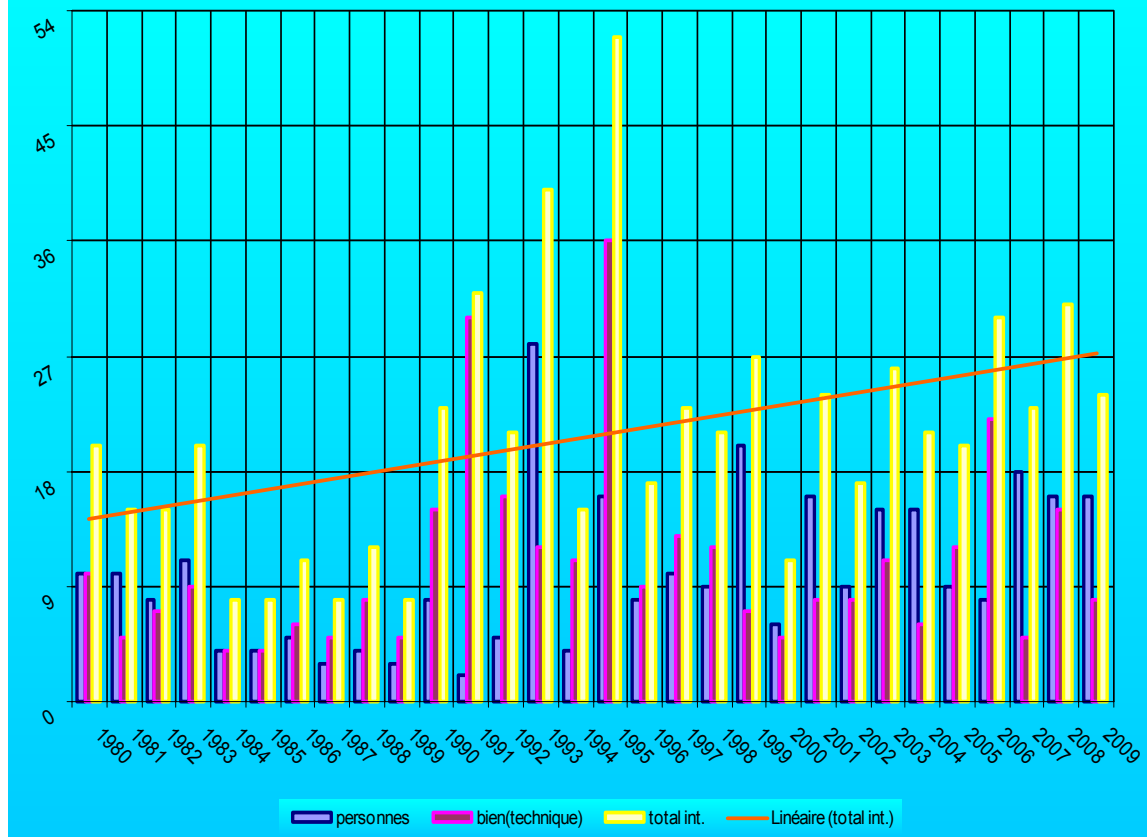
Au cours de l'année 2009, les hommes-grenouilles ont dû intervenir 25 fois avec **1043** heures prestées, dont :

395 heures lors de 12 interventions de sauvetage/recherche de personnes
475 heures lors de 8 interventions de recherche de biens
12 heures lors de 2 interventions pour accidents de circulation
161 heures lors de 3 interventions pour noyade

En outre, **1.140** heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période du 15 mai au 15 septembre 2009 (permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **7520** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2009.

Ceci fait au total **9703 heures** de permanence prestées en 2008 par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles.

Intervention des Hommes-Grenouilles de la P.C.



En automne 2009, la formation « plongeur autonome », qui avait débuté en septembre 2008, s'est terminée par l'examen final du plongeur autonome. 82 candidats s'étaient inscrits en 2008. Le volume complet de la formation était de soixante-neuf unités de formation avec 20 jours complets de formation et 49 cours de deux heures. Ce volume de travail se répartissait sur des séances d'entraînement physique, des sessions de technique de plongée ainsi que des formations théoriques.

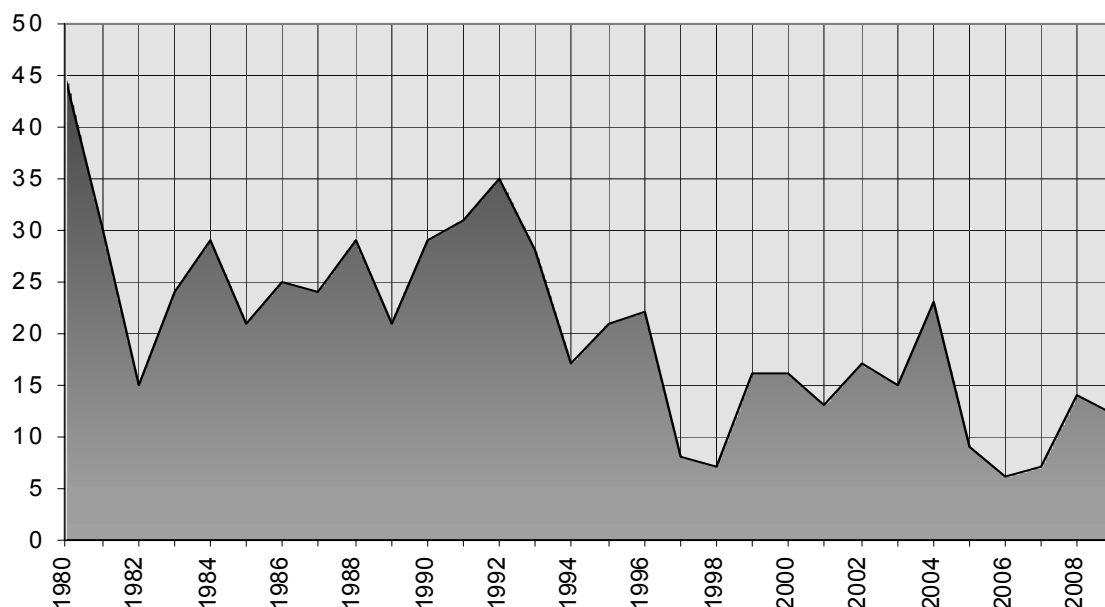
Pour l'épreuve théorique, 9 candidats se sont présentés à Schimpach. Ces 9 candidats ont tous réussi à l'examen théorique et ont été admis pour la partie pratique qui s'est déroulée au lac de la Haute-Sûre à la base nautique de la protection civile à Lultzhausen. 2 candidats ont abandonné le premier jour, tandis que deux autres participants n'ont pas été en mesure de compléter les exercices à cause de problèmes médicaux. Les 5 candidats restants ont tous réussi à l'examen pratique et donc complété la formation « plongeur autonome »

Le jury a finalement retenu 5 candidats, qui ont tous acquis un certain niveau de plongeur, mais ne peuvent pas encore être intégrés définitivement dans le groupe des hommes-grenouilles. Afin de pouvoir être admis au groupe, il est nécessaire que ces 5 candidats suivent encore plusieurs formations supplémentaires, p.ex. la formation de travaux sous-marins.

4.1.10. Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Ce groupe est intervenu **12** fois en 2009 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Pendant l'année écoulée, 38 volontaires du groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques ont presté **94** heures lors de ces 12 interventions.

Interventions lors de pollutions du milieu naturel de 1980 à 2009



4.1.11. Groupe de support psychologique

Les bénévoles du Groupe de support psychologique (GSP) ont effectué 218 missions au cours de l'année 2009. 52 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 443 sorties de personnes. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 218 interventions est de 1.430 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie s'élevait à 3 heures. En moyenne, chacun des intervenants actifs a consacré environ 28 heures pour des missions.

Il reste à relever que le GSP a inauguré en avril 2009 sa nouvelle voiture d'intervention mise à la disposition des membres du GSP lors d'interventions difficiles. Cette voiture sert au transport de matériel spécifique et comme abri. Ce véhicule est amené sur le lieu d'intervention par les membres de l'équipe logistique qui ont été spécialement formés.

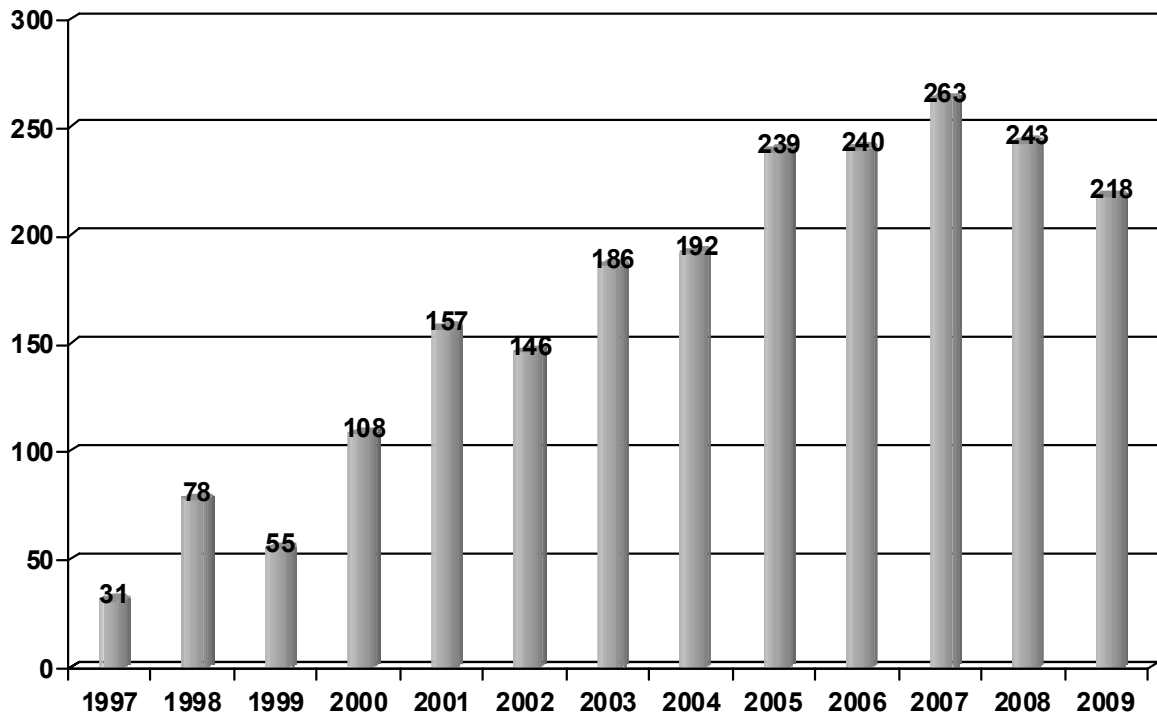
Un membre du GSP a participé au dixième World Congress 2009 du CISF (Critical Incident Stress Foundation) à Baltimore (Etats-Unis). Dans un effort permanent de répondre aux normes de qualité nationales, aussi bien qu'internationales, une nouvelle séance de formation dans le domaine du débriefing et defusing a été lancée en novembre 2009 pour 18 membres actifs du GSP.

Le renfort de 15 stagiaires qui ont terminé leur formation de base et qui, depuis août 2009, participent activement aux permanences du GSP a été très apprécié par les membres actifs.

Lors de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1, les membres du GSP ont garanti pendant 64 jours le fonctionnement de l'Info téléphone (8002-8080) du gouvernement. 38 membres différents ont répondu à 5094 appels entre le 19 octobre et le 8 décembre 2009.

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Interventions	31	78	55	108	157	146	186	192	239	240	263	243	218

Nombre d'interventions de 1997 à 2009



4.1.12. Humanitarian Intervention Team

L'Humanitarian Intervention Team (H.I.T.) intervient dans des régions sinistrées, sur l'ordre du ministre de l'Intérieur, le ministre des Affaires Etrangères entendu en son avis. Il intervient sur demande du ou des pays concernés dans le cadre d'assistance internationale.

Le HIT se compose d'équipes de 5 à 10 personnes qui partent en intervention se ralliant à leurs collègues allemands du THW (Technisches Hilfswerk). Vu les moyens logistiques restreints du team luxembourgeois, les membres du HIT organisent des travaux de sauvetage, de déblayage et de recherche en collaboration avec le THW.

Actuellement le groupe se compose de :

- 1 chef de groupe principal
- 6 chefs de groupe adjoints
- 49 membres

Plusieurs entraînements, formations ou exercices ont eu lieu :

Exercices :

- Exercice en collaboration avec le groupe canin de la protection civile au centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres à Altwies, le 5 septembre 2009.
- Exercice pour le public et la presse au centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres à Altwies montrant les possibilités du HIT, mai 2009.
- Stage de formation en collaboration avec le THW à Neuhausen du 6 au 11 décembre 2009. Ce stage impliquait un exercice pratique le 10 décembre 2009 simulant l'intervention dans un environnement religieux et culturel spécifique avec des enlèvements, des attaques ainsi que des désordres locaux.

Formation :

Une personne a participé au cours de management de travail « Operational Management Course » incluant le programme de training de « l'European Community Civil Protection Mechanism » du 28.11.2009 au 04.12.2009.

Lors d'une rencontre bilatérale entre l'Administration des services de secours et le THW du 5 au 6 octobre 2009 à Schimpach, un programme de travail luxembourgeois-allemand pour affermir les relations entre les deux groupes a été établi.

4.2. Division d'incendie et de sauvetage

4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2009

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzsteuergesetz » du 1er février 1939, introduite pendant l'occupation, et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés.

Produit de l'impôt spécial 2000-2009

Année	Produit de l'impôt spécial
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869
2007	3.415.360
2008	4.202.963
2009	5.195.685

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

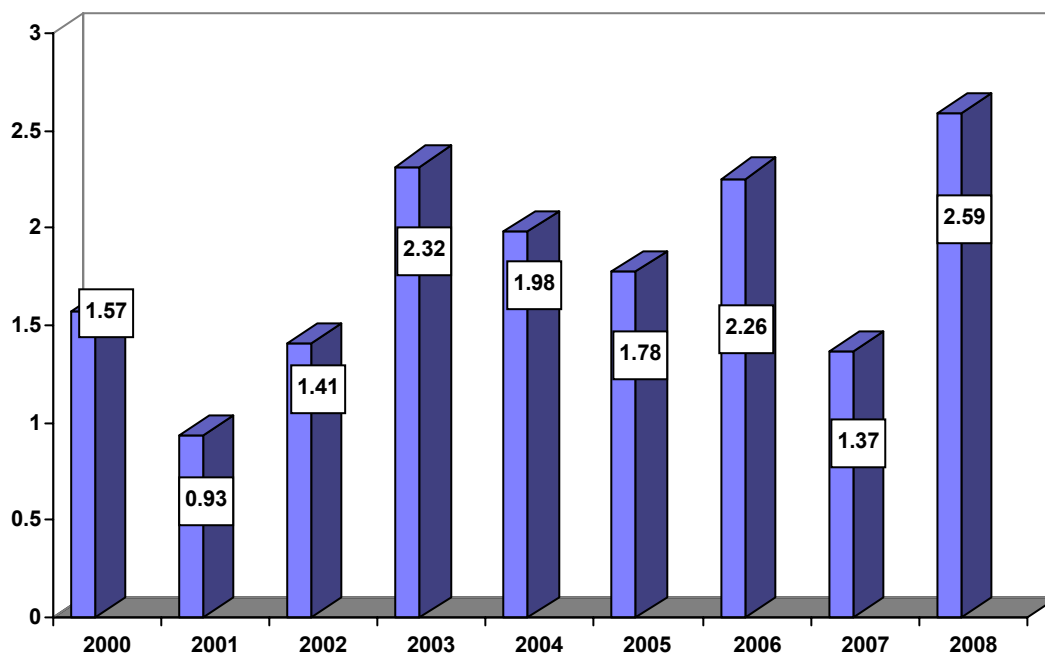
Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

4.2.2 Affectation du produit de l'impôt spécial

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial

Année	Subventions aux communes
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506
2007	1.365.102
2008	2.593.798



4.2.3. Subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

4.2.4. La commission technique

La commission technique pour le service d'incendie donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique qui lui sont soumises par le conseil supérieur pour le service d'incendie.

D'une part, elle adresse, de sa propre initiative, au conseil supérieur pour le service d'incendie toutes les propositions relatives à l'organisation technique du service d'incendie.

D'autre part, elle a pour mission de faire des propositions pour la détermination de caractéristiques et de spécifications pour le matériel d'incendie communal, de vérifier le nouveau matériel en vue de sa réception et d'aviser les projets ayant pour objet la construction ou la transformation de dépôts, garages et remises pour le matériel d'incendie.

La commission technique se compose d'un président et de quatre membres, tous nommés par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région pour une durée ne dépassant pas six ans, la Fédération des sapeurs-pompiers entendue en son avis.

Pendant l'année 2009, la commission technique a tenu 13 séances de travail à l'Administration des services de secours et dans les ateliers de la protection civile à Lintgen.

La commission technique a procédé à la réception de tous les véhicules et motopompes du service d'incendie et de sauvetage qui ont été livrés en 2009.

Elle est intervenue auprès des administrations communales, fournisseurs et corps de sapeurs-pompiers, chaque fois que besoin en a été, pour régler des questions sur le matériel d'incendie.

Lors des 13 séances de travail, la commission technique a traité 55 dossiers concernant le service d'incendie:

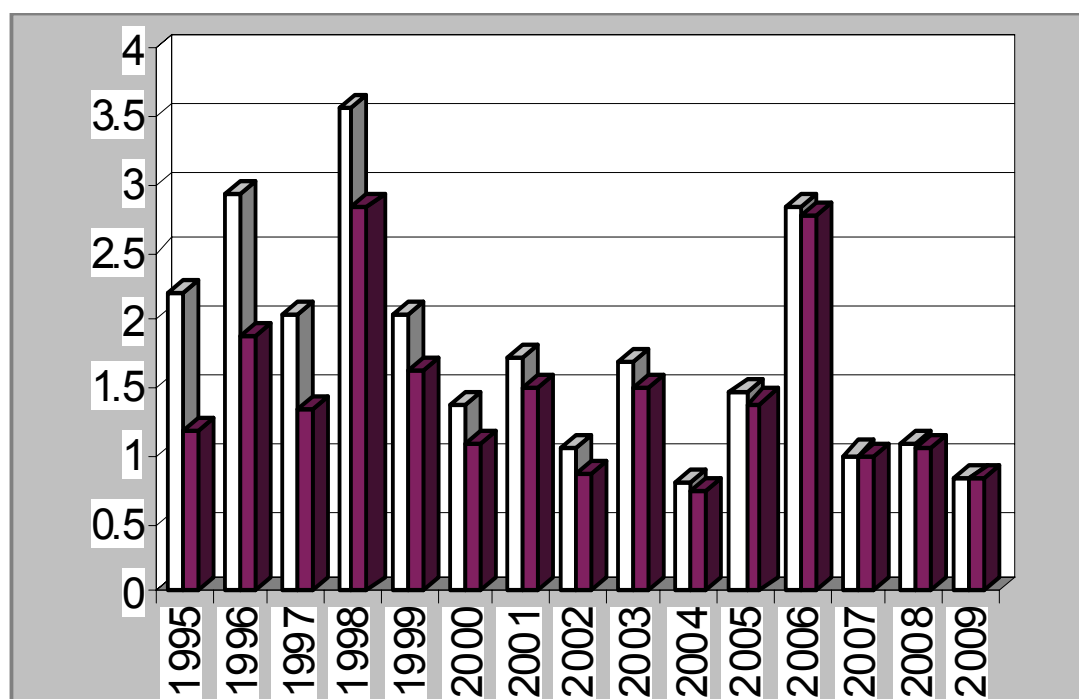
- 23 certificats de réception ont été établis, concernant les travaux de réception des véhicules et du matériel d'incendie pour le compte des administrations communales,
- 12 accords de principe avec cahiers spéciaux des charges ont été dressés pour l'acquisition de matériel d'incendie au profit des administrations communales,
- 17 tableaux comparatifs ont été établis, concernant les soumissions présentées par les fournisseurs,
- 3 lettres-réponse.

D'autre part, la commission technique est intervenue auprès des administrations communales, fournisseurs et corps de sapeurs-pompiers chaque fois que besoin en a été, afin de régler les questions sur le matériel d'incendie.

4.2.5. Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en million €)

La somme globale investie en 2009 pour l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage s'élève à 828.498,27 €. Dans ces dépenses ne figurent pas les investissements réalisés par la Ville de Luxembourg pour son service d'incendie, ni les sommes engagées en 2009 pour la construction ou la transformation de locaux pour les services d'incendie.

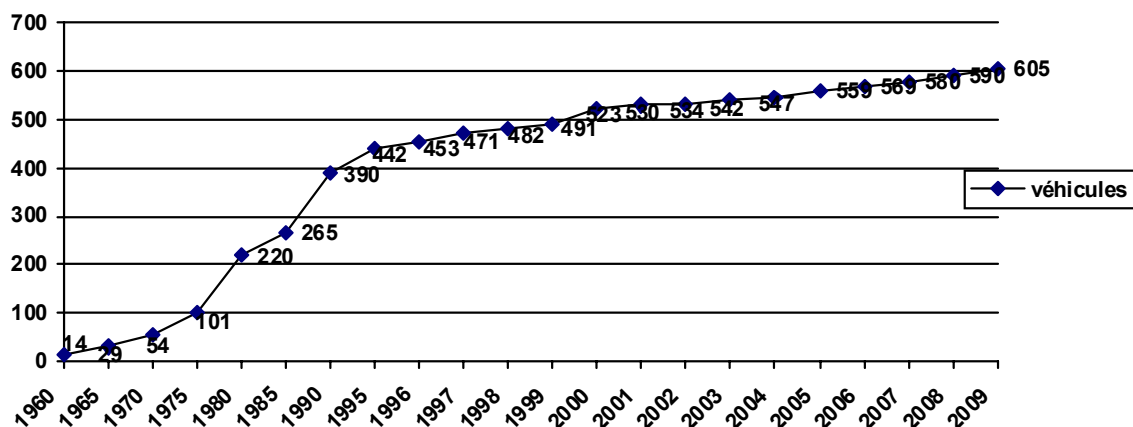
Sommes investies (en million €)



Pendant cette période, les administrations communales ont acquis 15 véhicules et 6 motopompes pour le service d'incendie, qui se chiffrent à une somme totale de 822.444,45 €.

Le montant restant de 6.053,82 € a été dépensé pour l'acquisition de matériel d'incendie divers.

4.2.6. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2009

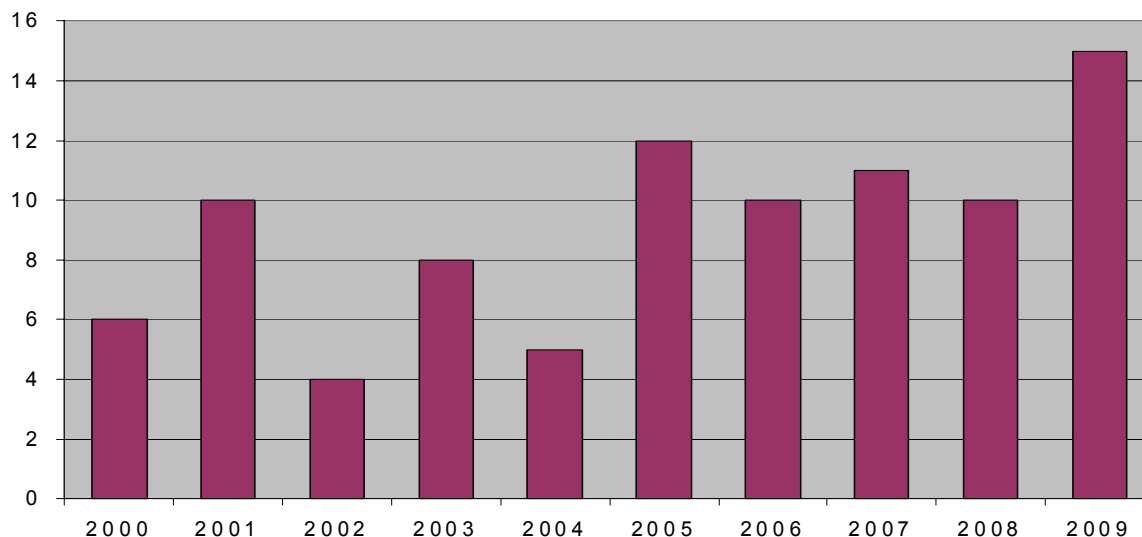


En 2009, les administrations communales ont acquis 15 véhicules pour les services d'incendie communaux ce qui amène le nombre total des véhicules de tous les services d'incendie communaux à 605.

En 2001, la commission technique a dressé, ensemble avec l'inspectorat, un relevé exhaustif de sources de danger qui existent dans chaque commune (Gefahrenkataster). Sur base de ce relevé, elle a établi, ensemble avec les inspecteurs cantonaux, un plan quinquennal d'acquisition de véhicules pour les années 2006 à 2010.

4.2.7. Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2009

Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2009



En 2009, 15 nouveaux véhicules ont été acquis et des accords de principe pour l'acquisition de 18 véhicules d'incendie et de 1 motopompe ont été donnés à 18 communes. Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires approximatif de 4.180.303 € pour le parc automobile, le matériel d'incendie divers n'y étant pas compris.

4.2.8. L'inspectorat

L'inspectorat du service d'incendie et de sauvetage se compose d'un inspecteur principal et de 13 inspecteurs cantonaux, tous nommés par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région. Actuellement, trois postes ne sont pas occupés par des titulaires. Deux inspecteurs assument une double tâche, le troisième poste vacant est occupé de façon intérimaire. En attendant la finalisation de la

réorganisation en cours, il n'est à ce stade pas prévu de procéder à la nomination de nouveaux titulaires.

Conformément au règlement grand-ducal actuellement encore en vigueur, les inspecteurs cantonaux ont pour mission, chacun pour son canton, de conseiller les administrations communales et les corps de pompiers dans l'acquisition du matériel d'incendie et de sauvetage, d'en surveiller l'entretien et d'en contrôler le fonctionnement et le maniement.

La direction technique et l'organisation des secours relèvent sur le plan national de l'inspecteur principal ou de son remplaçant et sur le plan cantonal de l'inspecteur cantonal ou de son remplaçant.

Les champs d'action essentiels des inspecteurs du service d'incendie et de sauvetage sont :

- l'orientation des stratégies de la division d'incendie et de sauvetage ainsi que des services communaux d'incendie et de sauvetage,
- la direction et l'organisation des secours,
- la coordination et l'inspection des services communaux d'incendie et de sauvetage,
- de conseiller les communes dans l'application de la loi et des règlements,
- de conseiller les communes dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs pompiers,
- de conseiller les corps dans l'organisation et l'équipement,
- l'exécution des missions leur attribuées dans le cadre de plans d'intervention régionaux et nationaux,
- la surveillance de la formation des membres des corps,
- la réception de matériel d'intervention,
- l'établissement de plans quinquennaux d'acquisition de fourgons,
- l'établissement de plans particuliers d'intervention,
- la tenue à jour des plans d'alerte des corps,
- la collaboration dans l'organisation d'exercices régionaux et internationaux,
- la prévention incendie,
- l'élaboration des statistiques annuelles relatives aux interventions,
- la collaboration dans des groupes d'intervention spécialisés,
- la participation à des formations cantonales et des formations spécifiques,
- la collaboration dans les activités des comités cantonaux de la fédération nationale.

4.3. Dispositifs de sécurité mis en place en 2009

4.3.1. Evènements d'une certaine envergure

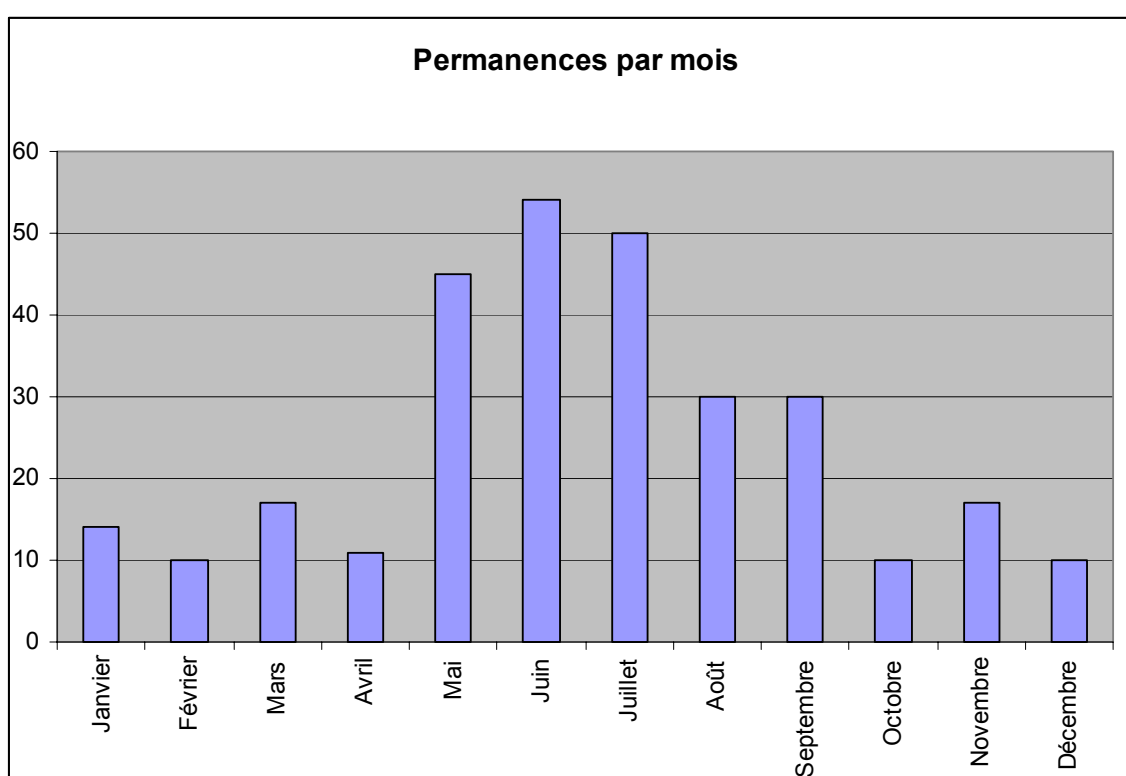
Des dispositifs de sécurité ont été mis en place lors des événements suivants :

Evènement	Date	Heures pres- tées par les bénévoles engagés
Kaiser Chiefs Rockhal	23/01/2009	22
AYO Rockhal	09/02/2009	15
Pussy Cat Dolls Rockhal	15/02/2009	65
Simply Red Rockhal	19/04/2009	65
Paulo Conté Rockhal	26/04/2009	20
Depeche Mode Rockhal	06/05/2009	83
ING Marathon de Nuit VDL	23/05/2009	54
The Kooks Rockhal	02/06/2009	30
Machine Head Rockhal	04/06/2009	66
Morrissey Rockhal	05/06/2009	30
Pet Shop Boys Rockhal	13/06/2009	70
KORN Rockhal	16/06/2009	66
Festival Rock a Field à Roeser	228/06/2009	244
Katy Perry Rockhal	06/07/2009	65
Nine Inch Nails Rockhal	09/07/2009	74
24 Heures Electronics Rockhal	11/07/2010	126
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 manches au cours de 2009	252

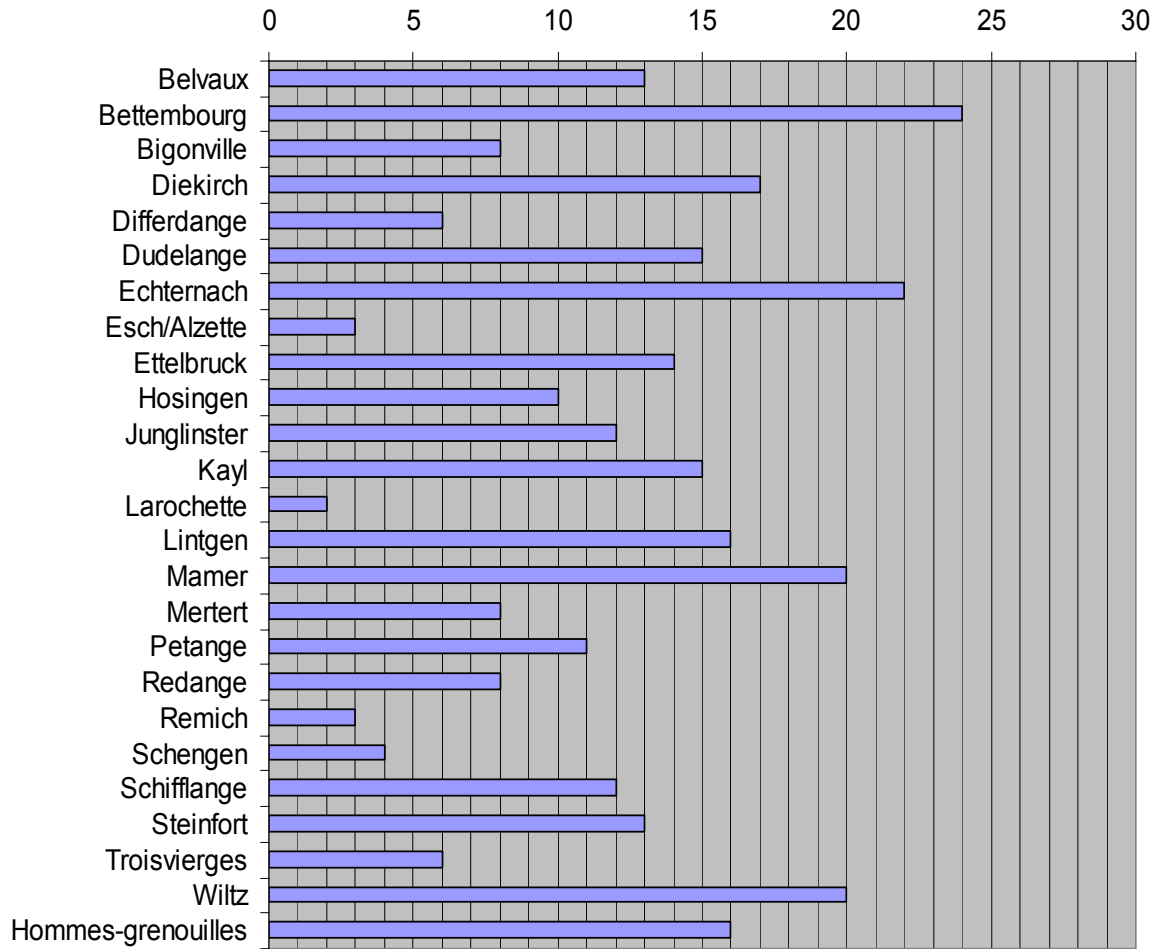
Piccadilly 2009 Stadtbredimus	07 et 08/08/2009	108
Cinéma Bizarre Rockhal	23/09/2009	28
Semi Marathon Route du Vin Remich	27/09/2009	80
Bring Me Teh Horizone Rockhal	17/11/2009	20
The Prodigy Rockhal	29/11/2009	70
Porcupine Rockhal	30/11/2009	30
Pink Rockhal	05/12/2009	70
Total		1753

4.3.2. *Graphique des permanences durant l'année 2009*

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandées expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs, une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **298** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2009 par les centres de la protection civile.



Permanences par centre



5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

Il y a lieu de noter que seuls quelques agents opérationnels de l'Administration des services de secours ne sont pas des bénévoles.

Les avantages d'un système basé sur le volontariat sont multiples:

- le système est des plus économiques alors qu'il permet de renoncer à la constitution de corps professionnels,
- en cas de catastrophe, le pays peut compter sur un grand nombre d'ambulanciers et de sauveteurs bien formés, bien entraînés et hautement motivés. Dans l'optique d'un système à base de professionnels, le pays serait dépourvu de ce support vital.

Par contre, si un jour, il devrait être recouru exclusivement à des unités de secours basées sur des agents professionnels, les frais pour les rémunérations en personnel nécessaire pour assurer les besoins actuels du seul service ambulancier s'élèveraient à quelque 35 – 40 mio € sans compter les frais d'équipements.

Pour ces raisons, il est indispensable de continuer à motiver les volontaires de façon à ce qu'ils restent le plus longtemps possible dans le rang de l'organisation nationale de secours notamment en mettant à leur disposition un matériel moderne et performant qui leur permet d'assurer efficacement les missions leur attribuées.

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2006-2010 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie, des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2010, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2006-2010 concerne, sur le plan budgétaire, 5 articles:

39.6.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.6.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.6.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au présent programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs (aux articles du code économique 12).

5.2. Total des crédits budgétaires 2009 :

Budget ordinaire des dépenses (section 09.6.):	11,93 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.6.):	5,13 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	17,06 mio €

6. Informatique

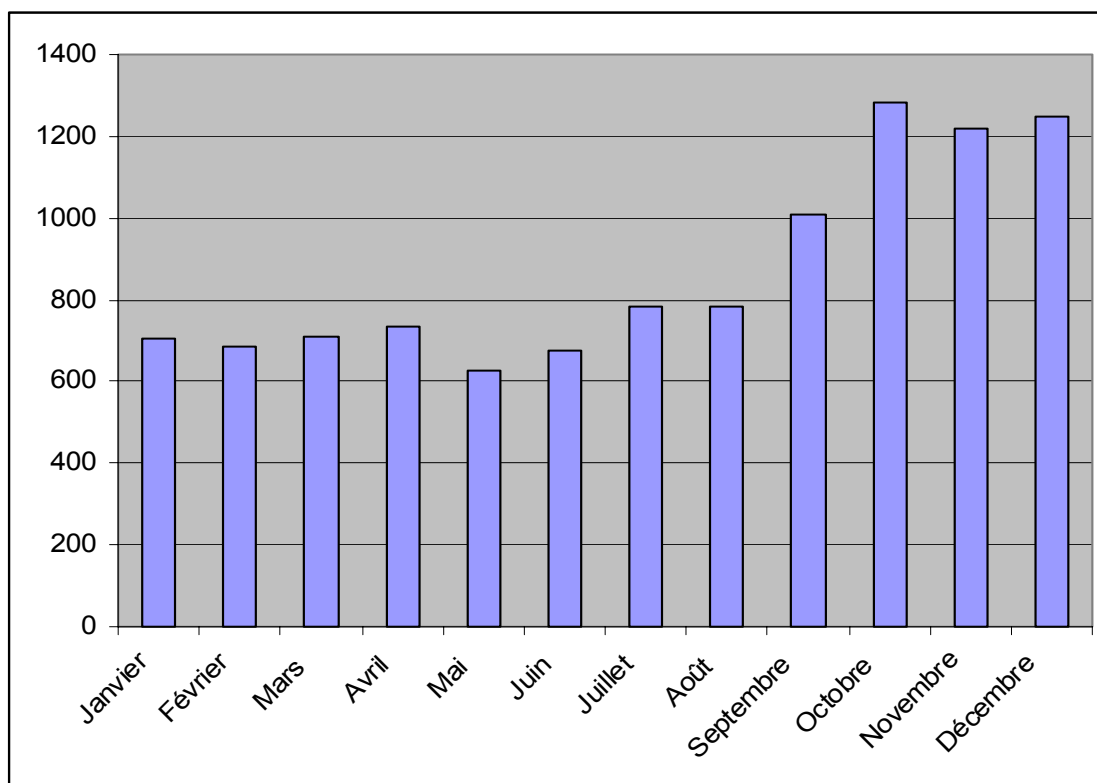
6.1. Internet

Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg (www.112.public.lu) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services d'incendie ainsi que celles des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le Site Internet est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information. Le Site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours.

Diagramme indiquant le nombre de visites au site pour l'année 2009 :



6.2. Intranet/Extranet

L'Intranet a été mis en service à la fin de 2008.

Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centres de secours, d'unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des interventions,
- gestion des statistiques du service d'incendie et de sauvetage et de la protection civile,
- accès aux modules d'information, de gestion et de commandes de matériel,
- accès aux plans d'intervention.

Pour les instructeurs en secourisme, en sauvetage, en matière de protection radiologique et en matière de sauvetage aquatique et subaquatique :

- accès aux plans d'intervention,
- gestion des cours de premiers secours, de sauvetage, de secouriste-ambulancier,
- gestion des cours de formation spéciaux.

En 2009, les cours Intranet, donnés aux utilisateurs bénévoles des centres de secours, corps de sapeurs-pompiers et groupes spéciales se sont poursuivis. Les cours ont été tenus les samedis et dimanches à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach par les ingénieurs de l'Administration des services de secours. Jusqu'à la fin de l'année, des représentants de tous les centres de secours et groupes spéciales et de la plupart des corps de sapeurs-pompiers étaient passés aux cours.

Pour tenir compte des besoins des utilisateurs de l'Intranet ainsi que pour améliorer constamment le système, deux mises à jour de l'Intranet ont été mises en ligne suite à des propositions d'améliorations des utilisateurs lors des cours tenus à Schimpach. Un autre développement réalisé au cours de l'année 2009 et destiné surtout à une meilleure intégration des sapeurs-pompiers, sera mis en ligne en début 2010.

Depuis la fin de l'année 2009, 23 centres de secours et 15 corps de pompiers font leurs listes de permanences à l'aide de l'Intranet et 1.016 utilisateurs uniques se sont enregistrés dans l'application.

Au cours de l'année 2009, l'Administration des services de secours a mis à la disposition des utilisateurs un helpdesk qui peut être sollicité pour les services suivants:

- Support aux utilisateurs de l'Intranet en cas de problème
- Propositions d'amélioration de l'Intranet
- Support pour le matériel mis à disposition par l'Administration (ordinateurs, portables et imprimantes)

En 2009, le helpdesk Intranet était opérationnel du lundi au vendredi entre 9h00- 19h00 au numéro 49771-504 ou par courriel sur helpdesk@secours.etat.lu.

6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences créé par le Monitoring & Information Center (MIC) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du Mécanisme européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen (et prorogé en 2007) qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union européenne en cas d'urgence.

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, experts et équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2009 et tous les postes de travail du 112 y ont accès. Au cours de l'année 2009, 36 urgences européennes et internationales ont été communiquées par le MIC à travers CECIS.

7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme

7.1. Adaptation des logiciels gestionnaires d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge de la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.

La directive du Parlement européen 2002/22/CE et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 26 : *Les États membres veillent à ce que les entreprises qui exploitent des réseaux téléphoniques publics mettent, lorsque cela est techniquement faisable, les informations relatives à la position de l'appelant à la disposition des autorités intervenant en cas d'urgence, pour tous les appels destinés au numéro d'urgence européen '112'.*

Afin de garantir la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence européen 112, une loi relative aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques, portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle portant modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel a été votée le 28.04.2005 à la Chambre des Députés et est entrée en vigueur le 30 mai 2005.

Cette loi dispose en son l'article 9 « *Les données de localisation autres que les données relatives au trafic sont également communiquées au numéro d'appel d'urgence unique européen 112 ainsi qu'aux numéros d'urgence déterminés par l'Institut* ».

Afin de pouvoir exploiter ces données de localisation et de les insérer dans le journal des incidents et dans le gestionnaire d'alerte au central des secours d'urgence, l'ASS a entamé en 2006 les travaux d'adaptation technique nécessaires qui se sont poursuivis en 2009.

7.2. Les appareils recherche-personnes

Pour permettre une alerte individuelle, chaque bénévole de la protection civile est muni d'un appareil recherche- personne.

En général, chaque volontaire dispose de son propre appareil recherche-personne et un certain nombre d'appareils sont tenus en réserve dans les centres de secours et à la direction.

Le remplacement des appareils recherche-personnes a démarré en 2004 et il s'étendait au total sur 6 années, c'est-à-dire jusqu'en 2009. Le remplacement s'est ainsi terminé en 2009.

7.3. Sirènes d'alarme

7.3.1. Programme de remplacement des sirènes d'alarme

Depuis l'année 2001, l'Administration des services de secours procède au remplacement des anciennes sirènes d'alarme pour des nouvelles sirènes électriques.

Installation initiale des sirènes avant 1970: remplacement entre 2001 – 2005.

Installation initiale des sirènes après 1970: remplacement entre 2006 – 2010.

Année	Nombre de sirènes installées	Nombre de sirènes à installer
2001	35	302
2002	38	264
2003	36	228
2004	36	192
2005	36	156
2006	36	120
2007	36	84
2008	36	48
2009	36	12
2010	12	0

Les nouvelles sirènes d'alarme électroniques sont équipées d'office d'une mémoire à voix digitale préenregistrée ce qui permettra non seulement d'alerter la population, mais aussi la diffusion de

messages à la population concernant le comportement à adapter en cas de pollution chimique ou radioactive respectivement avant et durant des inondations ou en cas d'autres situations d'exception.

L'acquisition et l'installation initiale des sirènes d'alarme, dont le remplacement est visé, avaient été financées à 50% par les communes, l'autre moitié étant subventionnée par le service incendie du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région. L'entretien des sirènes est financé à 100% par l'Administration des services de secours par le biais du produit de l'impôt spécial.

7.3.2. Financement

50% Administration des services de secours et 50% service incendie.

Impact budgétaire annuel pour l'Administration des services de secours:

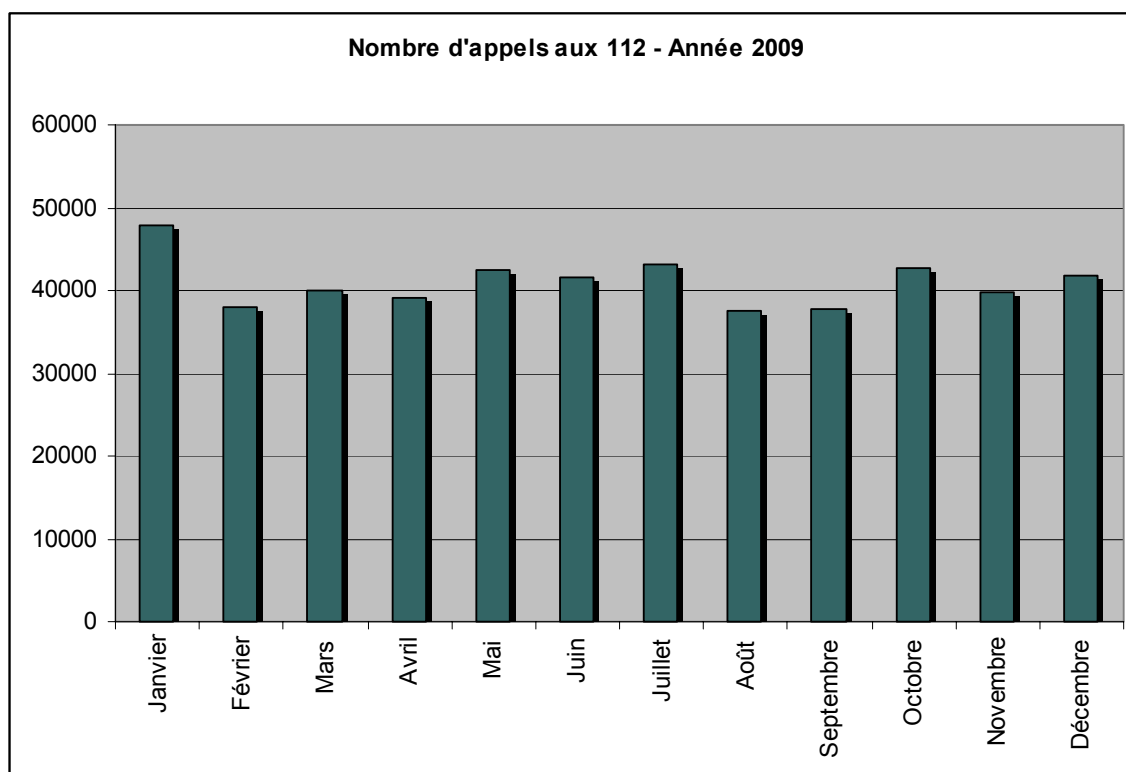
Année	Nombre de sirènes installées	Impact budgétaire ASS
2006	36	146 232 € (TTC)
2007	36	146 232 € (TTC)
2008	36	146 232 € (TTC)
2009	36	146 232 € (TTC)
2010	12	48 744 € (TTC)

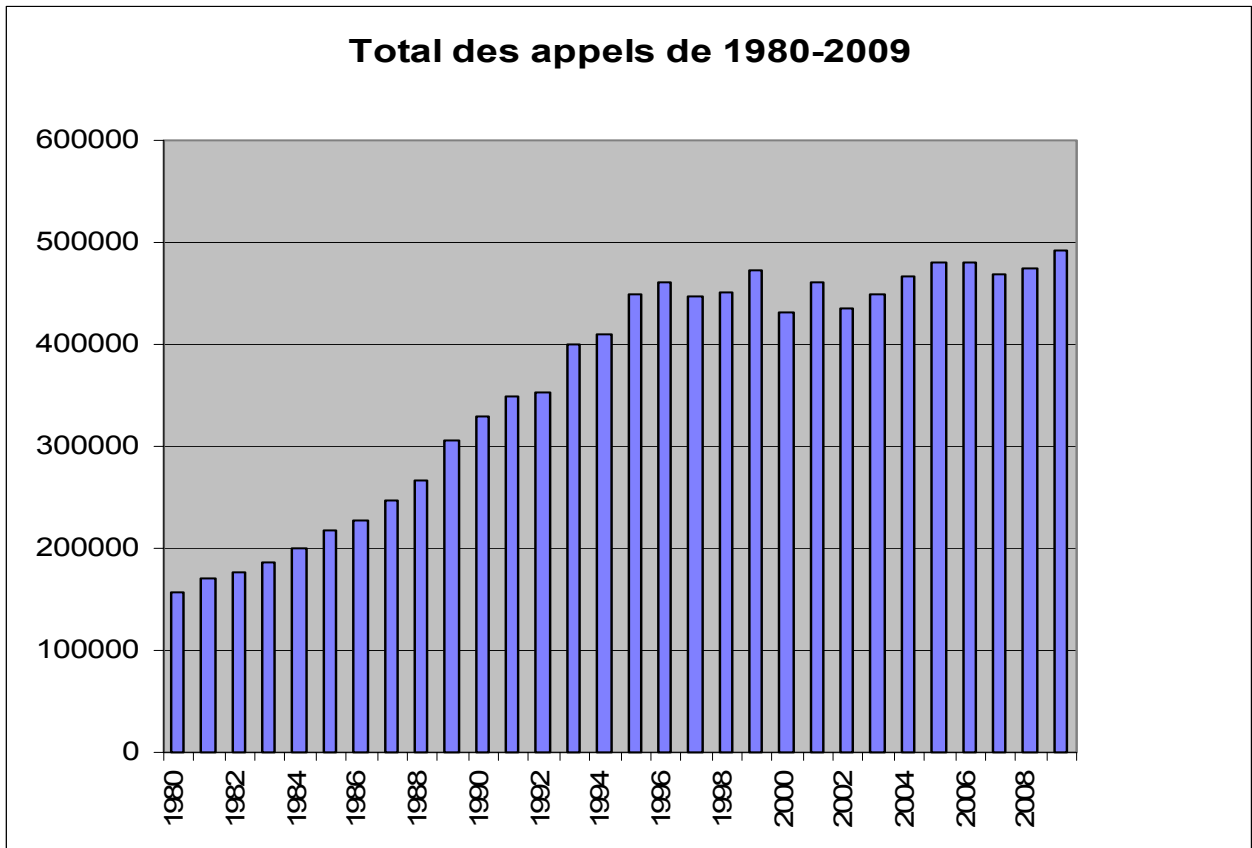
8. Central des secours d'urgence

8.1. Statistiques

Un total de 492.084 appels a été enregistré au central des secours d'urgence pendant l'année 2009, par rapport à 475.240 appels pour l'année 2008. Le nombre d'appels en 2009 est le plus haut total annuel réalisé depuis 1966, démarrage du numéro d'appel d'urgence au Luxembourg.

Mois	Appels entrants
Janvier	47889
Février	38055
Mars	40072
Avril	39159
Mai	42517
Juin	41619
Juillet	43048
Août	37510
Septembre	37860
Octobre	42658
Novembre	39799
Décembre	41898
TOTAL	492084





8.2. Campagne de sensibilisation à l'utilisation du numéro d'urgence européen 112

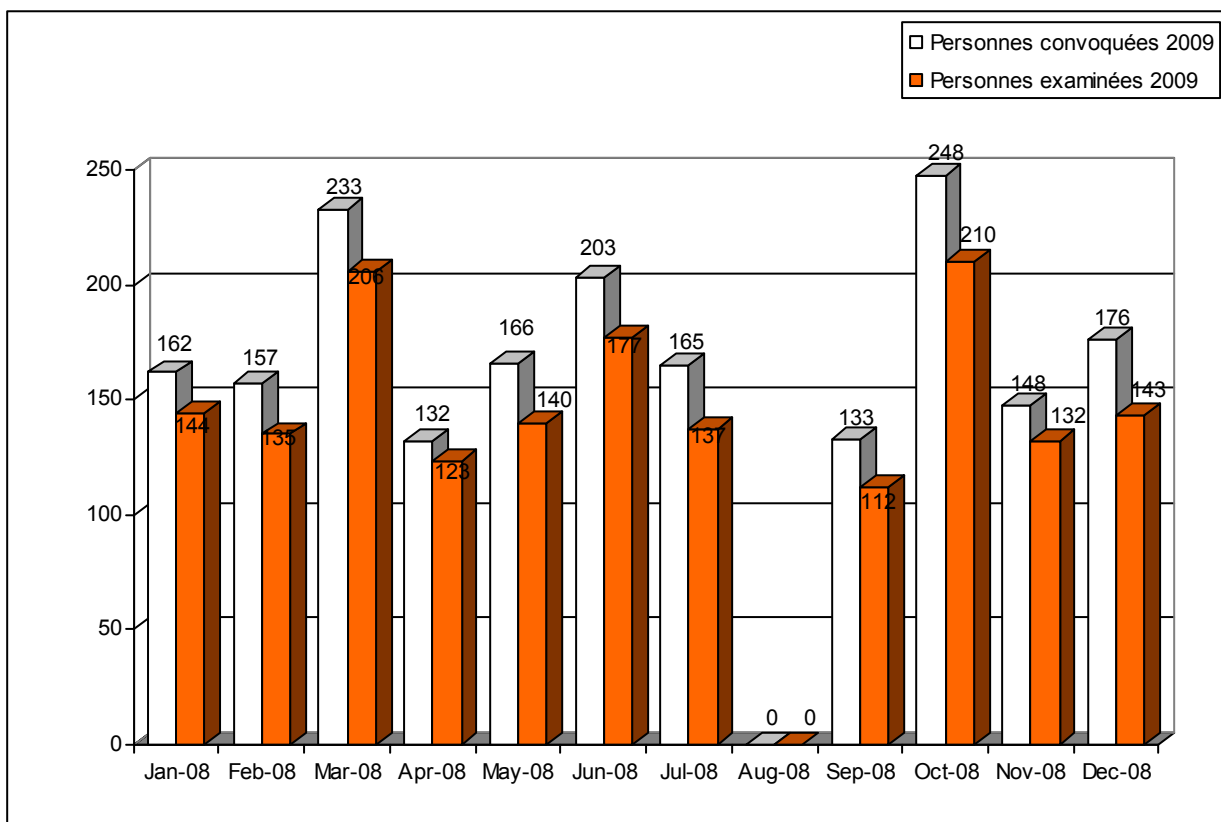
Par décision le Conseil de l'Union Européenne du 29 juillet 1991 a introduit un numéro d'urgence unique, le 1-1-2, permettant à toute personne se trouvant sur le territoire de l'Union d'appeler les services de secours grâce à un numéro unique. Au Luxembourg, le 112 est entré en vigueur au début de l'année 1993, accompagné d'une première campagne de sensibilisation.

La directive du Parlement européen et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 22 : « *les Etats membres font en sorte que les citoyens soient correctement informés de l'existence et de l'utilisation du numéro d'appel d'urgence unique européen 112* ».

La popularité et la connaissance du numéro d'appel d'urgence 112 sont très élevées au Luxembourg. Les statistiques de 2009 en donnent la preuve. En effet, le 112 a été sollicité pas moins que 492.084 fois en 2009. Mais pour que le service E112 (« enhanced 112 ») puisse fonctionner efficacement dans l'ensemble de l'Union Européenne, les Etats membres doivent aviser de manière satisfaisante la population de l'existence, de l'utilisation et des avantages du service E112. L'Administration des services de secours, responsable de la gestion du central des secours d'urgence 112, a poursuivi durant 2009, sa campagne d'information et de sensibilisation, lancée le 01.12. 2006.

9. Service médical

Le service, qui compte actuellement 14 médecins et 32 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. 1923 personnes ont été convoquées aux cours de l'année 2009, dont 1659 ont été examinées au cours de l'année 2009.



10. Relations internationales

L'Administration des services de secours entretient des contacts étroits avec différents partenaires au niveau international. Au cours de l'année 2009, des représentants de l'Administration des services de secours ont participé à de nombreuses réunions dans le cadre des comités internationaux, dont notamment au niveau de l'OTAN, de l'UE, du Conseil de l'Europe, de la Commission internationale pour la protection du Rhin, ainsi que de la Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS).

10.1. Activités au niveau de l'Union européenne

10.1.1. *Groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union européenne*

Au cours de l'année 2009, les représentants de la direction de l'Administration des services de secours ont participé à 12 réunions du groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union Européenne (Prociv), dont 6 sous présidence tchèque et 6 sous présidence suédoise.

Les priorités de la présidence tchèque étaient l'amélioration de la protection de la population et de la propriété notamment par la sensibilisation des citoyens européens aux catastrophes, la définition de lignes directrices pour la formation en matière de gestion de catastrophes au niveau européen et la prévention des catastrophes au niveau européen.

Dans ce cadre fut organisé un séminaire à Brno en République Tchèque du 18 au 20 février 2009 portant sur les sujets suivants :

- formation du personnel diplomatique dans le cadre de la protection civile ;
- sensibilisation du grand public aux catastrophes ;
- sécurité du personnel intervenant.

Les résultats de ce séminaire servaient de base aux Conclusions du Conseil relatives à la sensibilisation à la protection civile adoptées par le Conseil « Justice et Affaires intérieures » le 4 juin 2009.

Une autre conférence au sujet du renforcement de la sécurité en matière CBRN a rassemblé un grand nombre d'experts en matière de risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires un peu plus tard à Prague et plus précisément du 29 au 30 janvier 2009. Les experts étaient issus tant du secteur privé que public. Ce sujet a dominé le travail du Prociv durant toute l'année.

En date du 23 février 2009, la Commission européenne adopta une Communication sur une approche commune en matière de prévention de catastrophes naturelles et d'origine humaine en-deans l'Union européenne d'une part et une Stratégie européenne pour le soutien à la réduction des risques de catastrophes dans les pays en voie de développement, d'autre part. Les communications prévoyaient deux études à lancer par la Commission européenne au cours de l'année aux sujets suivants :

- les instruments financiers existants et
- le développement de meilleures pratiques dans le domaine des analyses de risques.

Lors de sa session du 18 mai 2009, le Conseil « Affaires générales et relations extérieures » adoptait les conclusions sur une stratégie de l'UE pour le soutien à la réduction des risques de catastrophes dans les pays en voie de développement.

Du 17 au 18 juin 2009, un collaborateur de l'administration participait à une réunion à Marseille dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. C'était la première réunion à 43 lors de laquelle les acteurs de la protection civile étaient présents et non les chefs d'Etat. L'objectif était d'entendre les attentes des pays méditerranéens non membre de l'Union européenne à l'égard de celle-ci. Un arrangement fut signé aux termes duquel les pays méditerranéens seront rattachés au mécanisme de la protection civile de l'Union européenne et non incorporés à celui-ci. La collaboration portera sur les domaines de la prévention, l'alerte précoce, la formation, la préparation de l'engagement opérationnel et l'engagement en cas de catastrophes.

La Présidence suédoise débuta son travail avec une conférence sur la prévention qui se tenait à Stockholm du 27 au 29 juillet 2009. Lors de ce séminaire, trois groupes de travail se concentraient sur trois sujets :

- élaboration d'une politique de la prévention des catastrophes basée sur les connaissances actuelles ;
- mobilisation de tous les acteurs de la prévention ;
- élaboration d'un cadre de prévention efficace. Le troisième groupe avait une teneur plus opérationnelle vu qu'il s'agissait de mettre en place un cadre d'échange d'informations.

Les Conclusions du Conseil sur un cadre communautaire en matière de prévention des catastrophes à l'intérieur de l'Union européenne, établies sur base du séminaire de Stockholm, furent adoptées par le Conseil « Justice et Affaires intérieures » le 30 novembre 2009. Les conclusions insistent sur une approche intégrée ce qui permet d'avoir une gestion intégrée de la prévention au sein de l'Union européenne.

La prévention était une de deux priorités sur le programme de travail suédois. L'autre était le CBRN dont un paquet politique en la matière était présenté officiellement le 10 juillet 2009. Le plan d'action y relatif contenait une centaine de recommandation. Etant donné que le plan d'action CBRN couvrait plusieurs domaines politiques, une bonne coordination interministérielle au niveau des Etats membres était indispensable. Les Conclusions du Conseil sur le renforcement de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) dans l'Union européenne – un plan d'action de l'Union européenne dans le domaine CBRN furent également adoptées le 30 novembre 2009.

10.1.2. Commission Européenne

Réunions des Directeurs Généraux de la protection civile

En 2009, l'Administration des services de secours a participé aux réunions des Directeurs Généraux de la protection civile de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Croatie, de l'ancienne République de Macédoine et de la Turquie, qui se sont tenues à Prague, respectivement à Gothenburg.

Les sujets abordés lors de ces réunions portaient notamment sur l'état d'avancement et l'évolution des dossiers communautaires en matière de protection civile :

- la mise en œuvre des modules d'intervention dans le cadre du mécanisme européen de l'assistance mutuelle par les Etats membres,
- le développement des capacités de réponse de l'Union européenne en matière de feux de forêts,
- l'identification, la prévention et la préparation aux risques majeurs et identification des meilleures pratiques,
- le plan d'action de la protection civile en matière CBRN,
- la mise en œuvre du numéro unique européen 112,
- les événements majeurs les plus récents et les exercices de grande envergure effectués par les Etats membres,
- les leçons tirées lors d'interventions d'assistance récentes.

10.2. Conseil de l'Europe

L'Administration des services de secours représente le Luxembourg auprès de l'Accord partiel ouvert EUR-OPA (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs). La direction de l'administration participe aux réunions du Comité des Correspondants Nationaux, organisées par le Secrétariat du Conseil de l'Europe. Ce Comité a pour mandat de pour suivre l'application des lignes directrices décidées lors des sessions ministérielles de l'Accord.

Les activités menées par cet Accord portent sur de multiples sujets : la politique et la législation notamment en matière de réduction de risque et notamment la création de plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes, la formation et l'éducation scolaire pour améliorer la protection contre les risques naturels, l'information et la sensibilisation des populations à risque, la vulnérabilité et le patrimoine culturel, l'impact du changement climatique, l'encadrement psychosocial de victimes, etc.).

Dans le cadre de l'Accord EUR-OPA, la direction de l'Administration des services de secours a participé activement d'une part à un Atelier international qui portait sur les droits de l'homme des populations vulnérables en cas des opérations de recherche et de sauvetage. D'autre part, elle a participé aux travaux d'une étude sur les autorités locales et régionales et la prévention des catastrophes.

10.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

L'Administration des services de secours a participé aux travaux de la Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS). Dans le groupe de travail « Inondations » un membre de l'administration a participé à trois réunions (2 avril, 8 juillet et 6 octobre) au secrétariat des CIPMS à Trèves.

Les travaux ont essentiellement porté sur :

1. poursuite de l'échange d'informations sur la directive « inondations » ainsi que du plan d'action des CIPMS et discussion des conséquences pour les activités du groupe,
2. élaboration d'une proposition de démarche concertée et commune de la mise en œuvre de la directive cadre « inondations »,
3. échange d'information sur les activités en matière de prévention des inondations,
4. suivi des avancements du projet Interreg « FLOW MS »,
5. méthode d'évaluation du risque d'inondation et des risques de dommages dans le bassin versant de la Moselle,
6. état des lieux des études et travaux de recherche nationaux et internationaux en liaison avec le changement climatique,
7. discussions sur le plan d'action contre les inondations des CIPMS (rapport-bilan 2006 à 2010).

Dans le groupe de travail « Préventions des pollutions accidentelles » un membre de l'administration a participé à deux réunions les 4 mars et 7 octobre à Trèves. Conformément au mandat que lui avait confié lors de l'assemblée plénière en 2008, les travaux du groupe ont porté sur les thématiques suivantes:

- examen et actualisation du Plan international d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre,
- coopération avec d'autres districts hydrographiques,
- approbation d'un système cohérent de kilométrage pour la Sarre et la Moselle,
- état des lieux des mesures évitant la fuite de quantités significatives de polluants à partir d'installations techniques,
- définition des modalités d'élaboration de la liste exhaustive de toutes les pollutions accidentelles dans le bassin versant Moselle-Sarre au cours de l'année,
- initiation et utilisation de la plateforme d'échange internet Info-POL-MS pour la transmission des messages d'information et d'alerte selon le plan international d'avertissement et d'alerte Moselle-Sarre.

Il reste à relever qu'un membre de l'administration a participé à la réunion plénière les 7 et 8 décembre 2009 à Weiskirchen. Cette réunion, qui était organisée par la délégation sarroise, rassemblait les membres des délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et du Luxembourg.

10.4. Commission Internationale de la Meuse (CIM)

Un membre de l'Administration des services de secours a représenté le Luxembourg au sein de la Commission Internationale de la Meuse.

Trois réunions du groupe de travail « Alerte » étaient organisées à Liège le 3 juin, le 18 septembre et le 9 novembre 2009. Les réunions étaient marquées par les thèmes suivants :

- adaptation du système d'avertissement et d'alerte Meuse (SAAM) afin de pouvoir faire une distinction nette entre les trois types de notifications « alarme », « alerte » et « information »,

- élaboration d'un manuel du SAAM pour le mettre à disposition des centres d'alerte principaux des différentes parties sous forme imprimée et digitale,
- suivi et évaluation du SAAM, y compris l'établissement d'un aperçu annuel des notifications ainsi que l'élaboration d'un rapport et l'organisation d'un de-briefing sur les mesures curatives prises après la notification,
- état des lieux en ce qui concerne le projet de cartographie,
- évaluation des exercices de calamité et, éventuellement, formulation de propositions en vue d'une adaptation de la procédure de notification,
- développement d'une base de données pour l'enregistrement des notifications (CIM),
- échange d'informations sur:
 - o la modélisation afin de pouvoir prévoir le mode de déplacement d'une onde de pollution
 - o les postes de mesure permanents (communs)
 - o la fixation et l'évaluation des valeurs seuils par les parties.

Un membre de l'ASS a participé les 26 et 27 novembre 2009 à la séance plénière de la CIM à Harren (NL). Lors de cette assemblée les différents groupes de travail présentaient leurs résultats. Le thème le plus discuté durant ces deux journées était le projet de plan de gestion de la directive cadre sur l'Eau.

10.5. Activités au niveau de l'OTAN

L'Administration des services de secours est membre du sous-groupe CPC (Comité de protection civile) du SCEPC (Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil) de l'OTAN, qui est le principal organe OTAN de consultation pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

Le SCEPC rend compte directement au Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe décisionnel de l'OTAN. Il assure la direction et la coordination des orientations de huit bureaux et comités d'étude spécialisés.

Ces bureaux et comités d'étude rassemblent des experts des pays et de l'industrie, ainsi que des représentants militaires, qui sont chargés de coordonner la planification d'urgence dans les domaines suivants : aviation civile, protection civile, ravitaillement et agriculture, production et approvisionnement industriels, transports intérieurs de surface, questions médicales, transports océaniques, aviation civile, communications électroniques civiles et services postaux.

Ces organes, dont le CPC fait partie, ont pour mission principale d'établir des procédures qui seront appliquées dans des situations de crise. Le groupe CPC s'est réuni pour sa réunion plénière de printemps à Bruxelles les 3 et 4 mars 2009. La réunion plénière d'automne a eu lieu le 3 septembre 2009 à Cracovie en Pologne. Cette réunion était précédée d'un séminaire sur le soutien aux autorités nationales en matière de préparation aux catastrophes et de gestion des conséquences.

10.6. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et la Corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Prague

Dans la continuité de la coopération, entamée entre le Corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Prague et les services de secours luxembourgeois par une déclaration d'intention visant une collaboration étroite entre les parties concernées dans le domaine des services de secours, signée le 28 octobre 2008 à Prague, un accord similaire a été signé le 21 octobre 2009 entre ces deux partenaires et le SDIS du Haut-Rhin. Cette déclaration d'intention a notamment pour objet la coopération des trois parties prenantes dans les domaines techniques, l'échange d'expériences, l'assistance et le soutien mutuel.

Au cours de 2009, des échanges réguliers entre les services de secours luxembourgeois, tchèques et ceux du Haut-Rhin ont eu lieu. Des pompiers professionnels de la ville de Luxembourg et des volontaires luxembourgeois du Centre d'Intervention de Mertert ont effectué des stages auprès du corps des pompiers professionnels de la ville de Prague et auprès du SDIS du Haut-Rhin à Colmar, alors qu'en échange, des pompiers de la capitale tchèque et des pompiers professionnels et volontaires du SDIS ont passé des stages au Luxembourg.

10.7. L'Union pour la Méditerranée (UpM)

Les Directeurs Généraux de la protection civile de l'Union pour la Méditerranée se sont réunis en juin 2009 à Marseille afin de concevoir un cadre de travail pour la définition et la mise en œuvre de projets de protection civile au sein de l'UpM.

Lors de cette réunion, le cadre stratégique dans cinq grands champs de coopération a été défini:

- la prévention et notamment l'identification des risques, l'échange d'expériences et de savoir-faire,
- l'alerte précoce aux populations susceptibles d'être affectées par une catastrophe,
- la formation et le renforcement des connaissances mutuelles et du partage d'expérience en matière de protection civile,
- la préparation à l'engagement opérationnel et notamment l'élaboration d'un programme d'exercices,
- la coopération opérationnelle visant l'association étroite des pays non-membres de l'UE au Mécanisme européen en matière de protection civile.

Plusieurs projets et orientations ont été présentés qui constituent des pistes à approfondir les travaux de l'UpM.

10.8. Collaboration avec le « Technisches Hilfswerk » (THW)

L'Administration des services de secours et le THW ont signé en octobre 2009 le programme biennuel de coopération entre les services de secours luxembourgeois et le THW allemand. Ce programme prévoit entre autres l'échange d'informations, la collaboration en matière de formation, la participation à une porte ouverte en Allemagne ainsi que la mise en œuvre d'un exercice commun en 2011.